



**SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE POUR
L'EQUIPEMENT RURAL**

Siège administratif : 31, rue des Clavières - BP n°60040
86501 MONTMORILLON CEDEX
☎ 05.49.91.11.90 📠 05.49.91.62.66

COMITE SYNDICAL
du 29 mars 2021
**Collèges « Collecte et/ou traitement
des déchets ménagers »**

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Date de convocation : 22 mars 2021	Nombre de délégués en exercice : 15
Date d'affichage : 16 avril 2021	Nombre de présents : 12
Secrétaire de séance : Justine CHABAUD	Nombre de pouvoirs : 1
Secrétaire auxiliaire : Nathalie DURAND	Nombre de votants : 13

Le vingt-neuf mars de l'an deux mille vingt et un à quatorze heures trente, le Comité Syndical composé des Collèges « Collecte et/ou traitement des déchets » du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural, s'est réuni en session ordinaire, Salle Albert QUEMIN à Lussac-Les-Châteaux, sous la Présidence de Monsieur Patrick ROYER.

⇒ Présents :

ROYER Patrick – **Président**

BEAUJANEAU Gilbert - CHABAUD Justine - CHARRIER Patrick et COLAS Josette – **Vice-Président(e)s**
ANDRODIAS Christophe - AUDOUX François – GEORGES Alain – LATU Roland – PORTE Michel -
PUYDUPIN Bruno - TEXIER Frédéric - **Membres du Comité**

⇒ Pouvoirs :

De LECAMP Pascal à ROYER Patrick.

⇒ Excusés :

AZIHARI Evelyne et LECAMP Pascal – **Vice-Président(e)s**
PREHER Pierre-Charles – **Membres du Comité**

⇒ Assistaient également à la séance :

JEAMET Valérie – **Comptable du Trésor**
PERIVIER Joël – **Commune de Saint-Germain**
SAZARIN Jérôme – DURAND Nathalie – SIRONNEAU Franck – REVEILLAULT Nicolas - LOISEAU Marion -
Personnels du Syndicat

**N°C20210329_009 : Désignation d'une secrétaire de séance et approbation du
procès-verbal de la séance du 30 novembre 2020**

Nombre de délégués en exercice : 15	Pour :
Nombre de présents : 12	Contre :
Nombre de pouvoirs : 1	Abstention(s) :
Nombre de votants : 13	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

□ Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,

Vu les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural.

Les conditions de quorum étant réunies avec la présence de 12 délégués, la séance est déclarée ouverte par le Président.

Madame Justine CHABAUD, représentante de la CC Vienne et Gartempe, est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 30 novembre 2020 est approuvé sans réserve.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour composé des points suivants :

*** Points soumis à délibération :**

- 1 / Approbation du compte de gestion 2020
- 2 / Adoption du compte administratif 2020 et affectation des résultats
- 3 / Détermination de la contribution due par la CC du Civraisien en Poitou au titre de la « compétence traitement » des déchets pour l'année 2021
- 4 / Constitution d'une provision pour créances douteuses
- 5 / Versement d'une aide pour l'achat de changes/protections lavables
- 6 / Partenariat avec l'Association Compost'Age
- 7 / Reprise du verre par Verallia France / Evolution des conditions tarifaires
- 8 / Vote du budget pour l'exercice 2021
- 9 / Demande de subventions auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de la mise en place de la RI pour l'organisation d'une campagne de sensibilisation et d'équipement des usagers
- 10 / Exonération de certains professionnels dans le cadre de la crise sanitaire
- 11 / Modification de la grille tarifaire des prestations de services 2021
- 12 / Reconduction du partenariat avec Corbeau Blanc pour le réemploi en déchèterie
- 13 / Renouvellement de la convention avec OCAD3E pour la collecte séparée des déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers

× Points d'actualité du service :

- > **Point d'étape concernant la mise en œuvre de la RI**
 - Implantation des Points d'Apport Collectif (PAC) / concertation avec les Communes
 - Enquête/Distribution en porte-à-porte
 - Réunions d'information à destination des élus et des secrétaires de mairie
- > **Situation du centre de tri / retour sur les démarches en cours**
- > **Lancement de la démarche EIT**
- > **Stratégie biodéchets : Dates des prochaines distributions de composteurs**
- > **Arrivée en avril des équipes de collecte dans les nouveaux locaux à Civray**

→ Questions diverses.

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

N°C20210329_010 : Approbation du compte de gestion 2020

Nombre de délégués en exercice : 15	Pour :
Nombre de présents : 12	Contre :
Nombre de pouvoirs : 1	Abstention(s) :
Nombre de votants : 13	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

□ Délibération :

- Vu** *le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L.5721-9 et L.2121-31 et L.1612-13 ;*
- Vu** *les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural.*

Le compte de gestion est établi par le Receveur du Syndicat et retrace l'ensemble des opérations effectuées au cours de l'exercice.

Il reprend le résultat des exercices précédents, ainsi que tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés sur l'exercice.

Les résultats du compte de gestion doivent être conformes à ceux du compte administratif qui sera également soumis au vote.

Sur proposition du Receveur du Syndicat, le Comité décide :

- **D'approuver le compte de gestion 2020 du budget annexe dédié au Service Public de Prévention et de Gestion des déchets (SPPGD) ;**
- **D'autoriser le Président à signer tous les documents constituant le compte de gestion 2020.**

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

N°C20210329_011 : Adoption du compte administratif 2020 et affectation des résultats

Nombre de délégués en exercice : 15	Pour :
Nombre de présents : 11	Contre :
Nombre de pouvoirs : 0	Abstention(s) :
Nombre de votants : 11	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

☐ Délibération :

- Vu** *le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L 5721-9 et L.1612-12 à L.1612-13,*
- Vu** *les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural,*
- Vu** *le budget primitif 2020 et les décisions modificatives prises au cours de l'exercice.*

La Vice-Présidente, Justine CHABAUD, présente le rapport suivant :

Le compte administratif du budget annexe du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets (SPPGD) est présenté selon la nomenclature comptable M4 applicable aux Services Publics Industriels et Commerciaux (SPIC).

Celui-ci doit être conforme aux résultats du compte de gestion et mentionner les résultats de l'exercice précédent. Il doit également préciser les restes à réaliser, dont un état doit y être joint.

Conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité doit élire un nouveau Président de séance. Le Président du Syndicat peut, même s'il n'est plus en fonction à ce moment de la séance, assister à la discussion, mais ne peut prendre part au vote.

Ainsi, après présentation du rapport joint en annexe, le Comité décide :

- **D'adopter le compte administratif 2020 du budget annexe du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets (SPPGD), comme suit :**

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	10 297 519,21 €
Recettes	10 445 492,90 €
Résultat de l'année	147 973,69 €
Résultat de fonctionnement reporté	1 540 796,38 €
Résultat de clôture	1 688 770,07 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses	1 748 919,09 €
Recettes	1 470 004,53 €
Résultat de l'année	-278 914,56 €
Résultat d'investissement reporté	332 968,98 €
Solde des restes à réaliser	-247 194,83 €
Résultat de clôture	-193 140,41 €

RESULTAT CUMULE	1 495 629,66 €
------------------------	-----------------------

- D'affecter les résultats 2020 du budget annexe du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets (SPPGD), comme suit :

Excédent de fonctionnement reporté (002)	1 495 629,66 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	193 140,41 €
Résultat d'investissement cumulé (001)	54 054,42 €

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

N°C20210329_012 : Détermination de la contribution due par la CC du Civraisien en Poitou au titre de la compétence « traitement des déchets » pour l'année 2021

Nombre de délégués en exercice : 15	Pour :
Nombre de présents : 12	Contre :
Nombre de pouvoirs : 1	Abstention(s) :
Nombre de votants : 13	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

☐ Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9 et L.2224-13 ;

Vu les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural ;

SIMER/ PV de la séance du Comité Syndical-Collèges « Collecte et/ou traitement des déchets » du 29 mars 2021

- Vu** la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Région de Couhé en date du 6 novembre 2008 décidant de transférer la compétence traitement des déchets au SIMER et celle du Comité Syndical du SIMER en date du 14 novembre 2008 se prononçant sur ce transfert de compétence ;
- Vu** l'arrêté préfectoral N°2016-D2/B1-039 en date du 6 décembre 2016 portant création d'une nouvelle communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes de la Région de Couhé, du Pays Gencéen et des Pays Civraisien et Charlois à compter du 1^{er} janvier 2017, dénommée « Civraisien en Poitou ».

Le Directeur présente le rapport suivant :

Il est rappelé que le Syndicat exerce depuis le 1^{er} janvier 2009 la seule compétence « traitement » sur une part du territoire de la CC du Civraisien en Poitou, qui correspond à l'ancienne CC de la Région de Couhé.

Pour rappel, au titre de cette compétence le SIMER doit assurer :

1. La fourniture et la livraison de sacs de collecte pour le tri ;
2. Le transfert, le tri, le conditionnement et l'acheminement vers les différentes filières de valorisation des recyclables secs (papiers + emballages) ;
3. Le traitement du verre, les opérations de collecte et les transferts associés ;
4. Le transfert et le traitement des déchets non dangereux (OMR / refus de tri / tout-venant) ;
5. Le transfert et le traitement des déchets verts ;
6. Le transfert et le traitement de tous les flux collectés en déchèteries (DDS, DEEE, cartons, ferrailles, bois, mobiliers, plastiques...).

**Les opérations de transfert liées à la gestion du bas de quai des déchèteries sont effectuées au moyen d'un véhicule polybenne mis à disposition par la CCRC.*

** Les opérations de transfert des OMR et du refus de tri sont effectuées avec les moyens propres du Syndicat.*

Pour financer cette compétence le SIMER perçoit en lieu et place de la Communauté de Communes :

- Les soutiens versés par les différents éco-organismes (CITEO, OCAD3E, Eco-DDS, Eco-mobilier...);
- Les produits des ventes de matériaux issus du tri ;
- Une contribution budgétaire versée par la Communauté de Communes qui est le résultat du calcul suivant :

Contribution budgétaire = Total des charges techniques liées aux opérations de collecte et de traitement (points 1 à 6)
+ Charges fonctionnelles (quote-part des charges de structure et de communication liées à la CCRC)
- Les produits issus de la vente des matériaux
- Les soutiens des éco-organismes

Dans l'attente du résultat de la matrice compta-coût de l'année qui permet d'individualiser les charges et produits liés à l'exercice de cette compétence, **il est proposé de maintenir pour 2021 la contribution de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou à 275 000 €**. Celle-ci pourra faire l'objet d'un réajustement au cours du deuxième semestre, une fois les résultats de la matrice connus.

Après en avoir délibéré, le comité décide que la facturation 2021 s'effectuera comme suit :

- **L'acompte n°1 correspondant au 1^{er} semestre, représentera 50 % du montant de la contribution (soit 275 000 € /2 = 137 500 €),**
- **Le 2nd acompte qui n'interviendra qu'au cours du 2^{ème} semestre, sera le cas échéant, ajusté en fonction des résultats de la matrice des coûts. A défaut, la facturation du 2^{ème} semestre correspondra au solde de la contribution votée, soit 137 500 €.**

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

N°C20210329_013 : Constitution d'une provision pour créances douteuses

Nombre de délégués en exercice : 15	Pour :
Nombre de présents : 12	Contre :
Nombre de pouvoirs : 1	Abstention(s) :
Nombre de votants : 13	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

□ Délibération :

Vu *le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9 et R.2321-2.*

Vu *les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural.*

Le Président présente le rapport suivant :

Il est rappelé que le SIMER se doit de constituer des provisions dans un certain nombre de cas et dès que le recouvrement des restes à recouvrer est compromis malgré les diligences faites par le Comptable Public.

Ces provisions relèvent du droit commun et constituent donc des **opérations d'ordre semi-budgétaires regroupées au sein des opérations réelles**, au chapitre 68 « Dotations aux provisions » (seule la provision de dépense apparaîtra au budget).

Le montant à provisionner suite à dépréciation de créances de plus de deux ans doit représenter à minima 15 % des créances constatées sur l'ensemble de créances douteuses.

Ainsi, au regard de l'état présenté par le Comptable Public qui s'élève au total à un montant de 8 338.14 € et après en avoir délibéré, le Comité décide :

- D'accepter l'ouverture d'une provision pour les restes à recouvrer sur compte de tiers à hauteur de 2 000 € (soit environ 24 %) ;
- D'inscrire les crédits nécessaires à la constitution de cette provision au budget primitif 2021 (article 6817).

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

N°C20210329_014 : Versement d'une aide pour l'achat de changes/protections lavables

Nombre de délégués en exercice : 15	Pour :
Nombre de présents : 12	Contre :
Nombre de pouvoirs : 1	Abstention(s) :
Nombre de votants : 13	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

□ Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural.

La Vice-Présidente, Justine CHABAUD, présente le rapport suivant :

De la naissance à la propreté d'un enfant, c'est plus d'une tonne de couches jetables qui sera produite.

En France, les couches jetables pour bébé génèrent à elles seules près de 750 000 tonnes de déchets à traiter. Si l'on ajoute à cela les tampons et les serviettes hygiéniques et autres textiles sanitaires (lingettes, mouchoirs jetables, etc.) cela représente 13% des ordures ménagères résiduelles, soit plus de **30 kg par an et par habitant**.

Fort de ce constat et dans sa recherche constante de réduire les déchets enfouis sur son territoire, le Syndicat souhaite encourager ses usagers à opter pour des solutions lavables respectueuses de l'environnement, mais également de la santé.

Le SIMER pourrait ainsi apporter son soutien en proposant une **aide à l'achat pour l'acquisition de couches et de protections hygiéniques lavables** (culottes, serviettes ou protège-slips en tissu, cup...). Cette aide pourrait se traduire de la façon suivante :

SIMER/ PV de la séance du Comité Syndical-Collèges « Collecte et/ou traitement des déchets » du 29 mars 2021

Nature de l'achat	Coût moyen constaté	Tonnage évité	Coût moyen de l'option jetable	Aide proposée	Budget annuel SIMER consacré
Achat de couches lavables enfant (volet 1)	De 450 à 750 €	1.1 t de la naissance à la propreté	De la naissance à la propreté 1 400 à 2 500 € en moyenne	50 % dans la limite de 250 €	2000 € / an 8 foyers minimum
Achat de protections hygiéniques lavables (volet 2)	De 50 à 150 €	En moyenne 150 kg de déchets pour 1 femme. Déchets qui mettent environ 500 ans à se dégrader dans la nature	3 400 € en moyenne par femme	50% dans la limite de 50 €. Si dépense inf. aide plafonnée à la valeur d'achat	500 € / an soit 10 personnes minimum

Après en avoir délibéré, le Comité décide :

- **D'approuver le versement d'une aide pour l'achat de couches et de protections hygiéniques lavables conformément aux dispositions détaillées dans le tableau ci-dessus,**
- **D'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2021, soit 2 500 €,**
- **D'arrêter les conditions d'attribution suivantes :**
 - L'aide du volet 1 est allouée 1 fois par famille. Les demandes d'aide sont éligibles jusqu'au 30 mois révolus de l'enfant (sauf situations particulières) au moment de la date de dépôt de la demande et sous réserve de l'acceptation du dossier,
 - Un même foyer pourra bénéficier d'un maximum de 2 aides du volet 2 (sur justificatif de 2 personnes de sexe féminin au sein du foyer, âgées d'au moins 10 ans),
 - 1 foyer pourra cumuler l'aide pour l'achat de couches lavables et l'aide pour l'achat de protections hygiéniques réutilisables,
 - Cette aide s'adresse exclusivement aux habitants du territoire où le SIMER exerce la compétence collecte et traitement des déchets (professionnels exclus du dispositif),
 - Les dossiers seront traités par ordre d'arrivée dans la limite des crédits inscrits et sous réserve qu'ils soient complets,
 - Le versement de l'aide s'effectuera par virement dans un délai maximum de 3 mois suivants la réception des justificatifs.

☐ Observations / débats :

Monsieur ANDRODIAS s'interroge sur les chances que les foyers puissent adhérer à ce dispositif.

Le Président se montre confiant. Il ajoute que si cette opération rencontre le succès attendu, le Syndicat pourra réexaminer le budget alloué en cours d'année.

Madame CHABAUD, 1^{ère} Vice-Présidente, souligne que ce dispositif pourrait permettre d'atténuer les inégalités (cf. dernier PV du 30.11.2020 = poids des bacs avec les changes lavables).

La difficulté de fournir les justificatifs si l'utilisateur souhaite acheter des changes et/ou protections d'occasion est soulevée par Madame COLAS.

Pour le Directeur, il n'y a pas d'obstacles à cela.

Monsieur PUYDUPIN se questionne sur les conditions d'attribution de l'aide, notamment s'il existe un ordre traitement et/ou un nombre de dossier maximum par territoire.

Madame CHABAUD lui indique que pour cette année les demandes seront traitées par ordre d'arrivée, sans limitation par territoire.

N°C20210329_015 : Partenariat avec l'Association Compost'Âge

Nombre de délégués en exercice : 15	Pour :
Nombre de présents : 12	Contre :
Nombre de pouvoirs : 1	Abstention(s) :
Nombre de votants : 13	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

☐ Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,

Vu les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural.

La Vice-Présidente, Justine CHABAUD, présente le rapport suivant :

Dans le cadre de l'appel à projets TRIBIO, le SIMER souhaite notamment renforcer sa politique de détournement des biodéchets via différentes actions dont le déploiement, sur son territoire, du projet « Broyat du Poitou » en partenariat avec l'Association Compost'Âge.

Cela consisterait à utiliser le broyat des paysagistes comme support d'animation pour interpeller le public sur l'importance du paillage, du jardinage 0 déchet vert et la biodiversité. Pour ce faire, des lieux de distribution de broyat seraient créés et alimentés par

des paysagistes. Ce projet associatif leur permettrait de défiscaliser leurs dons de broyat au profit des habitants.

L'association Compost'Âge serait en charge :

- > De l'implantation de 10 sites de distribution de broyat et de la recherche des paysagistes partenaires,
- > De la coordination des approvisionnements en broyat et l'organisation des permanences,
- > De l'animation des sites et du suivi de l'action.

Pour bénéficier de dons de broyat, les usagers devront adhérer à l'association (11 €/an) et pourront par la suite s'investir dans celle-ci en participant à la tenue des permanences de distribution. Ceux qui le souhaitent pourront également être formés aux animations proposées et animer des ateliers.

Ce déploiement se traduirait par un partenariat technique et financier sur trois années entre le Syndicat et l'Association. Le budget prévisionnel estimé pour ce projet s'élève à 33 530 € (personnels, matériels, formation...) et pourrait être soutenu par le SIMER à hauteur de 38 %, soit 12 880 € (sur 3 ans).

Après en avoir délibéré, le Comité décide :

- **D'approuver le déploiement du projet « Broyat du Poitou » sur le territoire du SIMER,**
- **D'accepter le versement d'une subvention à l'association Compost'Âge à hauteur de 12 880 € sur 3 ans,**
- **D'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents constituant ce partenariat.**

Observations / débats :

Madame CHABAUD précise que l'idée est de créer un collectif afin de fédérer autour de ce sujet.

Monsieur LATU souligne que l'éducation des usagers face à la gestion des déchets verts passe par la fabrication de leur propre paillage.

Le Président cite l'exemple de sa Commune où un jardin partagé a été créé, complété par la mise en place de composteurs collectifs, avec la participation active de l'école communale. Il se félicite de l'intérêt porté par les enfants pour ce projet.

Madame CHABAUD rappelle que le responsable de la stratégie biodéchets du SIMER propose systématiquement d'effectuer une étude de faisabilité et un accompagnement dans la recherche de structurant pour toute demande d'installation de composteur collectif.

N°C20210329_016 : Reprise du verre par VERALLIA France / Evolution des conditions tarifaires

Nombre de délégués en exercice : 15	Pour :
Nombre de présents : 12	Contre :
Nombre de pouvoirs : 1	Abstention(s) :
Nombre de votants : 13	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

☐ Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural,
- Vu** la délibération n°C20171148 en date du 28 novembre 2017 autorisant notamment la signature des contrats avec les repreneurs selon les options de reprise choisies.

Le Responsable d'exploitation présente le rapport suivant :

Par courrier en date du 11 mars dernier, le **repreneur du verre du Syndicat, VERALLIA France**, a fait part de l'application de nouvelles modalités tarifaires à compter du T3 2020 et jusqu'à la fin du contrat, soit le 31 décembre 2022.

VERALLIA France indique dans son courrier que si la filière verre avait jusqu'ici honoré son engagement de reprise malgré la crise violente à laquelle l'industrie du verre est confrontée, l'absence de révision du principe et de la formule de prix compromettrait la pérennité du dispositif.

Ainsi, les **modalités contractuelles suivantes s'appliqueront de façon rétroactive à compter du T3 2020 :**

- Mise en place d'une révision trimestrielle, plutôt qu'annuelle
- Nouveau prix de reprise à 13.21 € / tonne (24.38 € auparavant)

Par ailleurs, le délai contractuel de résiliation du contrat étant dépassé, il est proposé à titre exceptionnel par le repreneur, et ce jusqu'à la fin du premier semestre 2021, pour les collectivités qui le souhaiterait de résilier le contrat de reprise en cours.

La signature d'un avenant n'est pas nécessaire pour l'application de ces nouvelles modalités conformément aux articles 4 et 10 de la convention de reprise, mais l'avis du Comité est toutefois sollicité.

Le Comité prend acte des informations données et décide de ne pas mettre un terme au contrat avec Verallia France.

Observations / débats :

Le Directeur souligne que la fermeture des commerces lors de la crise sanitaire n'a pas arrangé la situation.

Le Président se désole de cette annonce puisque ce flux s'autofinancit pratiquement.

N°C20210329_017 : Vote du budget pour l'exercice 2021

Nombre de délégués en exercice : 15	Pour :
Nombre de présents : 12	Contre :
Nombre de pouvoirs : 1	Abstention(s) :
Nombre de votants : 13	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L.5721-9 et L.1612-1 à L.1612-20,

Vu les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural.

Avant de procéder au vote du budget 2021 du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets, le rapport joint en annexe est présenté par le Président.

Après exposé, le Comité décide :

- > D'adopter le budget primitif 2021 dont les sections d'exploitation et d'investissement peuvent être synthétisées de la façon suivante :

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés	12 828 000,00 €	11 332 370,34 €
REPORTS	002_Excédent de fonctionnement reporté	- €	1 495 629,66 €
Total de la section de fonctionnement		12 828 000,00 €	12 828 000,00 €
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés	1 593 600,00 €	1 593 600,00 €
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent	3 641 540,07 €	3 394 345,24 €
	001_Excédent d'investissement reporté	- €	54 054,42 €
	1068_Excédent de fonctionnement capitalisé	- €	193 140,41 €
Total de la section d'investissement		5 235 140,07 €	5 235 140,07 €

N°C20210329_018 : Demande de subventions auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de la mise en place de la Redevance Incitative pour l'organisation d'une campagne de sensibilisation et d'équipement des usagers

Nombre de délégués en exercice : 15	Pour :
Nombre de présents : 12	Contre :
Nombre de pouvoirs : 1	Abstention(s) :
Nombre de votants : 13	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

□ Délibération :

Vu *le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L 5721-9.*

Vu *les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural.*

Le Directeur présente le rapport suivant :

La Région Nouvelle-Aquitaine au travers de son Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets s'est fixé des objectifs ambitieux en matière de réduction et de valorisation des déchets. Le SIMER s'inscrit pleinement dans cette démarche, avec pour objectif d'ici 2025 de :

- Réduire de 100 kg/hab. les déchets ménagers entre 2010 (552 kg/hab.) et 2025 (450 kg/hab.) avec notamment une baisse de 40 % les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) contenues dans le sac noir (120 kg /hab. en 2025) ;
- Porter le taux de valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) à 65 %.

Pour ce faire, le Syndicat va procéder à compter du 1^{er} janvier 2022 à une refonte importante de son service avec :

- > La mise en place d'un nouveau schéma de collecte en porte à porte, fondé sur une réduction des fréquences de collecte,
- > L'application d'une redevance individualisée ou incitative,
- > Le déploiement de sa stratégie de détournement des biodéchets.

Pour cela, la sensibilisation des usagers est décisive pour les faire adhérer au projet et lui donner du sens. Nous souhaitons donc utiliser la campagne de distribution des équipements de pré-collecte comme un temps essentiel de communication et d'explication. Ainsi, chacun des 32 000 foyers du SIMER seront visités par un agent qui expliquera le nouveau service et remettra des supports pédagogiques. La campagne débutera le 17 mai et

se conclura à la fin de l'année 2021. Pour ce faire, seront recrutés 24 agents, répartis sur 2 bases logistiques à Montmorillon et Civray.

Dès lors, le SIMER souhaite que la Région l'accompagne dans ce temps essentiel de communication auprès de la population.

Après en avoir délibéré, le Comité décide :

- **D'autoriser le Président à déposer auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine un dossier de subventionnement pour sa campagne de sensibilisation des usagers ;**
- **D'autoriser la signature de tous les documents, conventions et avenants éventuels utiles.**

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

N°C20210329_019 : Exonération de certains professionnels dans le cadre de la crise sanitaire

Nombre de délégués en exercice : 15	Pour :
Nombre de présents : 12	Contre :
Nombre de pouvoirs : 1	Abstention(s) :
Nombre de votants : 13	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

□ Délibération :

- Vu** *le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9 et L.2333-76,*
- Vu** *les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural,*
- Vu** *la délibération N°C20201130_072 décidant d'accorder une exonération aux professionnels pendant le deuxième confinement,*

Le Directeur présente le rapport suivant :

Pour rappel, lors de sa séance du 30 novembre dernier le Comité avait décidé dans le cadre du 2^{ème} confinement annoncé par le Président de la République que certaines catégories de professionnels qui étaient concernées par une fermeture administrative pourraient bénéficier, sur demande, d'une réduction de leur facture au prorata temporis, comme cela avait été le cas lors du 1^{er} confinement.

L'état d'urgence sanitaire ayant été prolongé a minima jusqu'au 1^{er} juin 2021, le Comité décide de reconduire pour le premier semestre de l'année 2021 le principe opéré lors des deux premiers confinements, sous réserve que les demandes soient transmises dans l'année civile.

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

**N°C20210329_020 : Modification de la grille tarifaire des prestations de services
2021**

<u>Nombre de délégués en exercice</u> : 15	Pour :
<u>Nombre de présents</u> : 12	Contre :
<u>Nombre de pouvoirs</u> : 1	Abstention(s) :
<u>Nombre de votants</u> : 13	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

□ Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural,
- Vu** la délibération N°C20201130-073 en date du 30 novembre 2020 approuvant l'actualisation de la grille tarifaire pour 2021.

Le Responsable d'exploitation présente le rapport suivant :

Des erreurs de plumes ont été identifiées dans la grille tarifaire des prestations de services 2021 approuvée par le Comité en novembre dernier.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Comité décide de procéder à sa correction comme suit :

- > **Partie 2 / vente de produits :**
 - Pour la vente de compost en déchèterie → préciser que les prix de 6 € et 2 € sont des forfaits TTC.
- > **Partie 6 / transport :**
 - Pour le transport en polybenne et semi (reprise) → porter le prix du km supplémentaire à 2.10 € (non pas 2.00 €).

N°C20210329_021 : Reconduction du partenariat avec Corbeau Blanc pour le réemploi en déchèterie

Nombre de délégués en exercice : 15	Pour :
Nombre de présents : 12	Contre :
Nombre de pouvoirs : 1	Abstention(s) :
Nombre de votants : 13	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

□ Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural.

Le Directeur présent le rapport suivant :

Dans le cadre de son action pour le réemploi en déchèterie, le Comité par délibération en date du 2 mars 2020, avait décidé de renouveler la convention avec Corbeau Blanc pour une année, dans l'attente de connaître les conclusions de l'étude en cours qui avait notamment pour but d'effectuer un diagnostic des activités de l'association et d'identifier les voies et moyens pour qu'elle puisse se développer.

Pour mémoire, cette convention réglementait la récupération de divers objets par l'association dans les déchèteries. En contrepartie, le Syndicat versait à Corbeau Blanc une subvention de 64 € par tonne de déchets détournée de l'enfouissement.

Au terme de cette étude, il a été décidé que le Syndicat ne pouvait accompagner financièrement l'association dans son projet qui consiste à acquérir de nouveaux locaux, dans la mesure où ses moyens étaient orientés vers ses propres projets et notamment la mise en place de la redevance incitative et le centre de tri.

Le SIMER s'est toutefois engagé à soutenir Corbeau Blanc, ainsi que les autres associations partenaires (Cicérone, l'ADECL et le Secours Populaire), comme suit :

- > Reconfiguration des espaces dédiés au réemploi sur 7 sites,
- > Evolution des soutiens versés, à raison de 2€ / tonne évitée jusqu'en 2024, soit :

2021	2022	2023	2024
66 € / T	68 € / T	70 € / T	72 € / T

Après en avoir délibéré, le Comité décide :

- D'autoriser la signature d'une nouvelle convention de partenariat avec l'association Corbeau Blanc dans le cadre du réemploi, aux conditions exposées ci-dessus et pour une durée de deux ans, reconductible 1 fois pour la même période,
- D'autoriser la signature d'un avenant avec les autres associations en conventionnement avec le Syndicat (Cicérone, l'ADECL et le Secours Populaire) afin de faire évoluer de façon identique les soutiens versés.

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

N°C20210329_022 : Renouvellement de la convention avec OCAD3E pour la collecte séparée des déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers

Nombre de délégués en exercice : 15	Pour :
Nombre de présents : 12	Contre :
Nombre de pouvoirs : 1	Abstention(s) :
Nombre de votants : 13	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

□ Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural,
- Vu** l'arrêté du 23 décembre 2020 portant agrément de l'organisme coordonnateur pour la filière des déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers.

Le Responsable d'exploitation présente le rapport suivant :

Les conventions avec OCAD3E pour la collecte des **Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)** en déchèterie sont arrivées à échéance le 31 décembre 2020. En effet, par arrêté du 24 décembre 2014, OCAD3E avait obtenu son agrément comme éco-organisme coordonnateur pour les DEEE pour la période 2015-2020.

La crise sanitaire ayant engendré des retards, les pouvoirs publics ont confirmé à OCAD3E le principe de renouvellement pour une année, soit 2021, de son agrément sur la SIMER/ PV de la séance du Comité Syndical-Collèges « Collecte et/ou traitement des déchets » du 29 mars 2021

base du cahier des charges actuel. Ce renouvellement pour une période transitoire garanti une continuité de service tout en permettant de conserver les habilitations de l'éco-organisme, sans conséquence pour les collectivités partenaires.

Ainsi, il est proposé de renouveler les conventions sur la base des modèles de conventions types transmis. A noter toutefois que la durée indiquée dans celles-ci est de 6 ans, ce qui d'ordinaire correspondant à la durée de l'agrément, mais qu'il est prévu que par dérogation, les conventions prendront fin avant la fin de la durée de 6 ans, si l'agrément d'OCAD3E venait à prendre fin avant, ce qui sera dans les faits le cas.

Après en avoir délibéré, le Comité décide :

- > **D'approuver le renouvellement des conventions relatives aux Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) avec OCAD3E,**
- > **D'autoriser le Président à signer ces conventions.**

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

□ POINTS D'ACTUALITE DU SERVICE :

Les points d'actualité suivants ont fait l'objet d'une présentation en séance :

- > **Point d'étape concernant la mise en œuvre de la Redevance Incitative :**
 - Implantation des Points d'Apport Collectif (PAC) / concertation avec les communes : 89 OMR / 86 CS = 175 bornes (30 à négocié) / 31 cnes sur les 85
(Rapporteur : le directeur des activités de collecte et traitement des déchets)
 - Enquête/distribution en porte-à-porte :
(Rapporteur : la directrice projets et mobilisation des territoires)

Observations/Débats :

Monsieur TEXIER demande si les usagers auront la possibilité de prendre rendez-vous pour venir récupérer leurs bacs.

La directrice projets et mobilisation des territoires précise que cette méthode nécessite plus de temps et que le dispositif choisi a été arrêté en janvier et approuvé par d'autres collectivités. Le fait de se déplacer chez l'utilisateur a également été conseillé par le cabinet qui accompagne le Syndicat.

Monsieur PORTE s'interroge sur la gestion des résidences secondaires.

La directrice projets et mobilisation des territoires signale que les résidences secondaires seront visitées en priorité les 15 derniers jours du mois d'août avec un avis de passage dans les boîtes aux lettres en cas d'absence.

L'intérêt de s'appuyer sur les municipalités est souligné par Monsieur PORTE.

Le directeur des activités de collecte et traitement des déchets indique l'importance de désigner des élus référents afin de faire le relais et notamment avec les cas particuliers.

- Réunions d'information à destination des élus et des secrétaires de mairie :
(Rapporteur : Le Président)

> **Situation du centre de tri / Retour sur les démarches en cours :**

Observations/Débats :

Monsieur BEAUJANEAU indique que la prochaine réunion avec les EPCI est fixée le 6 avril 2021.

> **Lancement de la démarche EIT (Ecologie Industrielle et Territoriale) : (Rapporteur : la directrice des projets et de la mobilisation des territoires)**

Observations/Débats :

Monsieur TEXIER souligne l'importance de travailler en commun sur ce sujet.

> **Stratégie biodéchets : Dates des prochaines distributions de composteurs.**

> **Arrivée en avril des équipes de collecte dans les nouveaux locaux à Civray.**

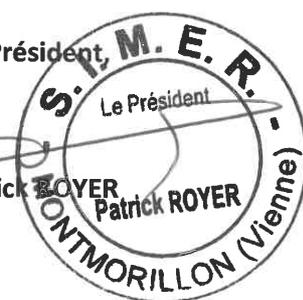
L'ordre du jour étant terminé, la séance est clôturée par le Président.

La Secrétaire,



Justine CHABAUD

Le Président,



Patrick ROYER
Patrick ROYER
S.I.M.E.R.
MONTMORILLON (Vienne)
Le Président

ANNEXES



RAPPORT DE PRÉSENTATION du COMPTE ADMINISTRATIF 2020

AGISSONS
POUR DEMAIN
JETONS MOINS

AR PREFECTURE

086-2586 0493-20210329-20210329_011_2-DE
Reçu le 07/05/2021



Article L.1612 du C.G.C.T

Modifié par la Loi 2013-403 du 17 mai 2013

SOMMAIRE

1. Section d'exploitation _ Résultats de l'exercice
2. Indicateurs financiers
3. Section d'exploitation _ Evolution des recettes et des dépenses
4. Investissements _ Résultat de l'exercice et état des restes à réaliser
5. Annexes



AR PREFECTURE

086-25860493-20210329-C20210329_011_2-DE
Reçu le 07/05/2021

➤ 2_ Section d'exploitation _ Résultats de l'exercice :

A la clôture de l'exercice 2020, la section d'exploitation fait apparaître un résultat cumulé excédentaire de 1 495 629,66 €. Celui-ci est constitué du résultat de l'exercice qui s'élève à 147 973,69 € cumulé au résultat reporté 2019 de 1 540 796,38 €, auquel a été comptabilisé le besoin de financement de la section d'investissement de 193 140,41 € :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS de l'EXERCICE	Section de fonctionnement	10 297 519,21 €	10 445 492,90 €	147 973,69 €
	Section d'investissement	1 748 919,09 €	1 470 004,53 €	-278 914,56 €
REPORTS de l'EXERCICE (N-1)	Section de fonctionnement	- €	1 540 796,38 €	
	Section d'investissement	- €	332 968,98 €	
Total réalisations + reports	Section de fonctionnement	10 297 519,21 €	11 986 289,28 €	1 688 770,07 €
	Section d'investissement	1 748 919,09 €	1 802 973,51 €	54 054,42 €
RESTES A REALISER A REPORTER		3 641 540,07 €	3 394 345,24 €	-247 194,83 €
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE d'EXECUTION
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	10 297 519,21 €	11 986 289,28 €	1 688 770,07 €
	Section d'investissement	5 390 459,16 €	5 197 318,75 €	-193 140,41 €
	TOTAL CUMULE	15 687 978,37 €	17 183 608,03 €	1 495 629,66 €

AR PREFECTURE
086-2586 00493-20210329-C20210329_011_2-DE
Regu le 07/05/2021

3

➤ 2_ Indicateurs financiers (1/4) :

> **Ratio de désendettement** : Nombre d'années théoriques nécessaire au remboursement de la dette :

Capital restant dû / CAF brute

Seuil : Il y a déséquilibre lorsque l'encours de la dette est trop important au regard de la capacité d'autofinancement

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Résultat de l'année	567 700 €	305 472 €	107 208 €	11 841 €	155 006 €	147 973 €
Amortissements	1 143 089 €	1 197 100 €	1 291 632 €	1 309 898 €	1 311 537 €	1 370 005 €
Amortissements subventions	300 200 €	150 137 €	147 479 €	153 445 €	154 871 €	160 548 €
Capacité d'autofinancement brute	1 410 589 €	1 352 435 €	1 251 361 €	1 168 294 €	1 311 672 €	1 357 430 €
Amortissement capital de la dette	603 127 €	569 076 €	642 384 €	1 410 046 €	667 787 €	625 505 €
Capacité d'autofinancement nette	807 462 €	783 359 €	608 977 €	-241 752 €	643 885 €	731 925 €
Capital restant dû au 31.12	5 469 641 €	6 251 335 €	5 608 950 €	5 216 879 €	4 799 092 €	4 273 588 €
Coefficient de désendettement	3,9	4,6	4,5	4,5	3,7	3,1

Commentaires : Comme attendu, le coefficient de désendettement baisse de 20% en 2020, sous l'effet de la diminution du capital restant dû et d'un résultat d'exercice positif. En 2022, l'endettement progressera de nouveau avec la consolidation des emprunts liés au programme Redevance Incitative (3,2 M€)

AR PREFECTURE
086-2586 00493-20210329-C20210329_011_2-DE
Regu le 07/05/2021

4

➤ 2_ Indicateurs financiers (2/4) :

> Le niveau d'endettement

Principe de calcul :

Encours de la dette

Recettes réelles d'exploitation

Le seuil d'alerte est de 1,6 pour les collectivités de plus de 5 000 h

	2016	2017	2018	2019	2020
Encours de la dette	6 251 334 €	5 608 950 €	5 216 879 €	4 799 092 €	4 273 588 €
Recettes réelles	9 679 836 €	9 990 280 €	10 023 317 €	10 202 953 €	10 284 945 €
Ratio du niveau d'endettement	0,65	0,56	0,52	0,47	0,42

Commentaires : Le niveau d'endettement baisse de 5 pts. L'encours de la dette ne représente plus que 42% des recettes réelles

AR PREFECTURE

086-258600493-20210329-C20210329_011_2-DE
Regu le 07/05/2021

5

➤ 2_ Indicateurs financiers (3/4) :

> Le coefficient d'autofinancement courant (CAC)

Principe de calcul :

Dépenses réelles d'exploitation

+

Remboursement annuel de la dette en capital

Recettes réelles de d'exploitation

Seuil : Il ne doit pas dépasser 1 durablement

	2016	2017	2018	2019	2020
Dépenses réelles	8 325 190 €	8 738 920 €	8 826 481 €	8 891 280 €	8 927 515 €
Remboursement de la dette en capital	569 076 €	642 384 €	694 071 €	667 787 €	625 505 €
Recettes réelles	9 679 836 €	9 990 280 €	10 023 317 €	10 202 953 €	10 284 945 €
Coefficient d'autofinancement courant	0,92	0,94	0,95	0,94	0,93

Commentaires : Stabilité du coefficient qui permet de mesurer que les recettes réelles permettent de financer les dépenses réelles et le remboursement du capital de la dette.

AR PREFECTURE

086-258600493-20210329-C20210329_011_2-DE
Regu le 07/05/2021

6

➤ 2_ Indicateurs financiers (4/4) :

> Ratio de rigidité des charges de structure

$$\text{Principe de calcul : } \frac{\text{Frais de personnel} + \text{Remboursement annuel de la dette}}{\text{Recettes réelles d'exploitation}}$$

Seuil : Le niveau d'alerte peut être fixé à 0,60

	2016	2017	2018	2019	2020
Charges de personnel	4 285 840 €	4 628 865 €	4 614 462 €	4 579 855 €	4 747 695 €
Remboursement annuel de la dette	783 696 €	848 722 €	889 452 €	807 893 €	747 599 €
Recettes réelles	9 679 836 €	9 990 280 €	10 023 317 €	10 202 953 €	10 284 945 €
Ratio de rigidité des charges de structure	0,52	0,55	0,55	0,53	0,53

Commentaires : Les charges de structure demeurent stables entre 2019 et 2020 et représentent 53 % des dépenses réelles

AR PREFECTURE

086-258600493-20210329-C20210329_011_2-DE
Regu le 07/05/2021

➤ 3_ Section d'exploitation _ Evolution des recettes et de dépenses (1/6) :

Malgré une année compliquée, celle-ci se clôture par un résultat excédentaire de 147 k€ qui s'explique par un résultat exceptionnel de 407 524 € (Cf. compte de résultat) en hausse de 13 % par rapport à celui de l'année passée. Celui-ci est notamment constitué d'une reprise de provision de 220 k€, alors qu'elle était de 149 000 € en 2019.

Le résultat de l'année 2020 a été particulièrement impacté par la baisse des recettes d'exploitation suivantes :

> Les ventes de matériaux ont reculé de 1/3, soit 178 K€ :

VENTE de MATERIAUX (compte 707)	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Variation 2019/2020
Ferrailles / batteries	176 254 €	236 456 €	140 464 €	71 771 €	-49%
Flux annexes (déchèterie)	2 662 €	1 372 €	1 301 €	23 €	-98%
Verre	71 258 €	77 610 €	61 371 €	63 719 €	4%
Cartons	89 054 €	80 671 €	47 575 €	37 659 €	-21%
Papiers	183 271 €	107 050 €	112 539 €	62 450 €	-45%
Emballages plastiques	35 430 €	63 657 €	75 048 €	35 201 €	-53%
Cartonnettes (EMR)	36 582 €	32 806 €	17 121 €	4 919 €	-71%
Acier	14 568 €	25 220 €	11 283 €	9 363 €	-17%
Aluminium	8 556 €	7 602 €	2 751 €	5 846 €	113%
Briques alimentaires	514 €	517 €	541 €	432 €	-20%
Broyat de bois	64 931 €	61 501 €	46 417 €	38 235 €	-18%
Compost aux particuliers	9 432 €	7 859 €	4 468 €	11 620 €	160%
Compost aux professionnels	30 648 €	24 542 €	19 438 €	21 661 €	11%
TOTAL	723 160 €	726 865 €	540 317 €	362 900 €	-33%

AR PREFECTURE

086-258600493-20210329-C20210329_011_2-DE
Regu le 07/05/2021

SIMER

7

SIMER

8

➤ 3_ Section d'exploitation _ Evolution des recettes et de dépenses (2/6) :

> Les soutiens versés par les éco-organismes sont en baisse de 9 % (- 85 K€), notamment ceux versés par CITEO et Eco DDS :

SOUTIENS (compte 74)	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Variation 2019/2020
CITEO_ filière emballages	815 536 €	665 248 €	702 634 €	658 080 €	-6%
CITEO_ filière papiers	53 706 €	71 599 €	58 035 €	62 053 €	7%
Eco-Mobilier	58 151 €	49 662 €	49 481 €	58 543 €	18%
Eco-DDS	15 875 €	10 000 €	25 101 €	9 796 €	-61%
Eco-TLC	6 777 €	6 767 €	5 825 €	5 825 €	0%
OCAD3E	62 421 €	54 661 €	52 919 €	52 598 €	-1%
ADEME	144 310 €	67 500 €	96 953 €	40 870 €	-58%
LEADER	- €	- €	- €	19 125 €	/
Autres (Région ... etc)	3 845 €	2 778 €	1 721 €	- €	-100%
TOTAL	1 160 620 €	928 215 €	992 669 €	906 890 €	-9%

9

AR PREFECTURE

086-2586 00493-20210329-C20210329_011_2-DE
Regu le 07/05/2021

➤ 3_ Section d'exploitation _ Evolution des recettes et de dépenses (3/6) :

> Baisse de 14 %, soit 112 k€ des prestations de service, sous l'effet de la fin de la convention avec le SYMCTOM du Blanc pour le tri des emballages qui se limite désormais à la prise en charge des papiers sur la chaîne de tri :

PRESTATIONS de SERVICES (compte 706)	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Variation 2019/2020
Prestations de tri :	585 725 €	395 221 €	352 830 €	246 792 €	
- Collectivités adhérentes	248 925 €	250 412 €	200 096 €	201 406 €	-30%
- Symctom du Blanc	123 540 €	144 809 €	152 734 €	45 386 €	
- Ponctuelles (Calitom, Suez...)	213 260 €	- €	- €	- €	
Prestations diverses pour les professionnels	81 911 €	97 471 €	120 387 €	103 896 €	-14%
Accès / apports des professionnels en déchèteries	60 340 €	64 752 €	79 280 €	85 823 €	8%
Prestations diverses pour les collectivités/associations	30 003 €	25 538 €	16 935 €	18 133 €	7%
Prestation collecte (ex CCRC)	203 540 €	228 309 €	236 560 €	217 670 €	-8%
Prestation déchèteries (ex CCRC)	30 638 €	41 484 €	44 276 €	41 549 €	-6%
Utilisation de la déchèterie de Charroux par le Calitom	8 878 €	8 878 €	8 878 €	11 493 €	29%
Prestations de broyage de bois :	29 050 €	45 446 €	35 899 €	38 044 €	
- Evolis 23	13 770 €	31 388 €	20 213 €	15 555 €	6%
- Symctom du Blanc	15 280 €	14 058 €	15 686 €	22 489 €	
Divers	4 832 €	118 €	38 €	2 515 €	/
Sous-total des prestations hors tri	449 192 €	511 995 €	542 252 €	519 123 €	-4%
Total général	1 034 917 €	907 216 €	895 082 €	765 916 €	-14%

A noter qu'un remboursement partiel des taxes sur le carburant aux transports routiers à hauteur de 110 k€ (2 exercices) et la renégociation du montant de la redevance versée par SEI (+ 59 k€) sont venus atténuer la baisse des recettes précitées

10

AR PREFECTURE

086-2586 00493-20210329-C20210329_011_2-DE
Regu le 07/05/2021

➤ 3_ Section d'exploitation _ Evolution des recettes et de dépenses (4/6) :

> Les charges d'exploitation (10 174 445 €) ont globalement évolué de 1,4 % (143 K€) :

Ce sont les dépenses liées au personnel (4 747 695 €) qui connaissent l'évolution la plus sensible avec une hausse de 3,7 %

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Evol % 2019/2020
DEPENSES, dont :	4 614 462 €	4 579 855 €	4 747 695 €	3,7%
> Intérim	1 006 388 €	657 195 €	384 914 €	-41,4%
> Rémunération des titulaires	1 831 196 €	1 776 898 €	1 740 511 €	-2,0%
> Rémunération des non-titulaires	277 810 €	653 921 €	913 333 €	39,7%
> Rémunération des emplois aidés	204 547 €	115 589 €	229 232 €	98,3%
> Autres (cotisations diverses)	1 294 521 €	1 376 253 €	1 479 704 €	7,5%
RECETTES (Remboursements sur rémunérations)	157 064 €	169 177 €	105 506 €	-37,6%
DIFFERENCE	4 457 398 €	4 410 678 €	4 642 189 €	5,2%

Les dépenses suivantes n'avaient pas été anticipées lors du vote du budget :

- Le versement de la prime COVID aux agents : 46 K€
- Le recours à un 2nd agent d'entretien des locaux à compter de la mi-mars : 23 K€
- La constitution d'une 2nd équipe de tri de 12 agents à compter de septembre : 72 K€

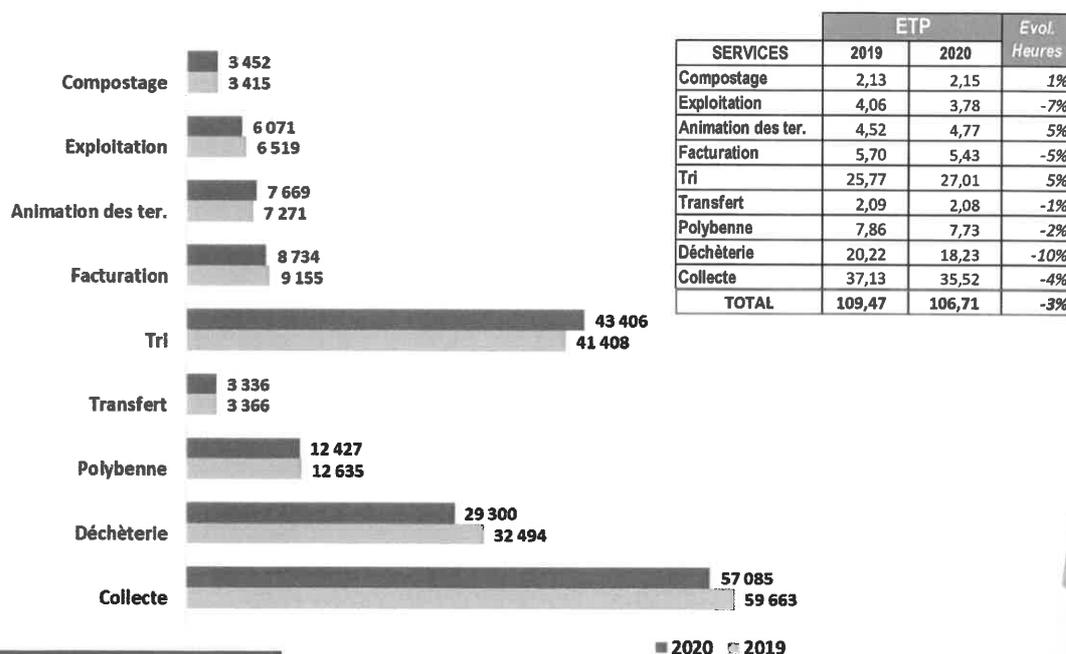
AR PREFECTURE
086-258600493-20210329-C20210329_011_2-DE
Regu le 07/05/2021

SIMER

11

➤ 3_ Section d'exploitation _ Evolution des recettes et de dépenses (5/6) :

> Evolution des heures travaillées entre 2019 et 2020 par services :



AR PREFECTURE
086-258600493-20210329-C20210329_011_2-DE
Regu le 07/05/2021

SIMER

12

➤ 3_ Section d'exploitation _ Evolution des recettes et de dépenses (6/6) :

A noter également que la crise sanitaire est venue peser sur les charges à caractère général en générant des dépenses nouvelles telles que :

- L'achat de masques et d'équipements spécifiques : 30 000 €
- Produits d'entretien : 7 000 €

Celles-ci ont pu être compensées par la chute des cours du pétrole qui a permis de réduire les dépenses de carburant de 148 K€ (650 K€ en 2019 / 502 K€ en 2020).

Malgré la hausse de 1 €/T de la TGAP en 2020 et l'actualisation des prix des prestataires des centres de stockage (+ 1 €/T), les charges d'enfouissement sont restées stables à 1 615 000 € grâce à une nouvelle baisse des tonnages enfouis tous flux confondus (-234 tonnes)

Les dépenses liées aux sacs de collecte se sont également maintenues à 165 K€ tout comme celles pour l'entretien des matériels à 323 k€ (cf. détail en annexe)



13

AR PREFECTURE
086-258600493-20210329-C20210329_011_2-DE
Regu le 07/05/2021

➤ 4_ Investissements _ Exécution de la section et état des restes à réaliser (1/2) :

A la clôture de l'exercice, la section d'investissement fait apparaître un résultat excédentaire de 54 054,42 €.

Celui-ci est constitué du résultat de l'exercice qui s'élève à - 278 914,56 € cumulé au résultat reporté de l'exercice précédent de 332 968,98 €.

Le report du solde des restes à réaliser (cf. détails page suivante) fait ressortir un besoin de financement de la section de fonctionnement (1068) de 193 140,41 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	1 748 919,09 €
Recettes	1 470 004,53 €
Total	-278 914,56 €
Résultat d'investissement reporté	332 968,98 €
Résultat de l'exercice	54 054,42 €
Solde des restes à réaliser	-247 194,83 €
Résultat de clôture	-193 140,41 €



14

AR PREFECTURE
086-258600493-20210329-C20210329_011_2-DE
Regu le 07/05/2021

➤ 4_ Investissements _ Exécution de la section et état des restes à réaliser (2/2) :

ETAT des RESTES à REALISER pour l'ANNEE 2020

DESIGNATIONS		DEPENSES
N°130 _ Redevance incitative	Matériels roulants, dispositifs de pré-collecte, logiciels...	3 574 342,00 €
Sous/total 1_ Dépenses : opérations d'équipement		3 574 342,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	2051 _ Logiciels informatiques	1 439,07 €
	2183 _ Matériels informatiques	5 502,00 €
21 - Immobilisations corporelles	2154 _ Bornes pour la collecte des huiles en déchèteries	5 757,00 €
	2182 _ Téléscopique	54 500,00 €
Sous/total 2_ Dépenses : hors opérations d'équipement		67 198,07 €
RAR 2020_ Total dépenses		3 641 540,07 €

DESIGNATIONS		RECETTES
16 - Emprunts	1641 _ Emprunts RI	3 200 000,00 €
	1641 _ Emprunts investissements courants	160 000,00 €
13 _ Subventions d'investissement	1318 _ Subvention CITEO (Denseification des bornes à verre)	34 345,24 €
RAR 2019_ Total recettes		3 394 345,24 €

SOLDE des RESTES A REALISER POUR 2020		- 247 194,83 €
--	--	-----------------------

AR PREFECTURE

086-258600493-20210329-C20210329_011_2-DE
Regu le 07/05/2021

15

➤➤ ANNEXES

AR PREFECTURE

086-258600493-20210329-C20210329_011_2-DE
Regu le 07/05/2021

16

➤ Evolution des dépenses d'entretien des matériels roulants

SERVICES	2017	2018	2019	2020	Variation 2019/2020
Atelier	4 012 €	547 €	1 873 €	2 027 €	8,2%
Collecte	137 575 €	141 798 €	156 695 €	152 189 €	-2,9%
Animation des territoires	465 €	1 264 €	702 €	127 €	-81,8%
Compostage	38 384 €	30 993 €	40 163 €	67 418 €	67,9%
Déchèteries	3 353 €	1 731 €	8 042 €	8 214 €	2,1%
Exploitation	8 671 €	12 689 €	6 321 €	4 073 €	-35,6%
Polybenne	53 436 €	64 959 €	72 553 €	60 186 €	-17,0%
Structure	2 145 €	272 €	2 480 €	519 €	-79,1%
Transfert	14 725 €	21 761 €	21 694 €	15 287 €	-29,5%
Tri	6 215 €	35 680 €	14 177 €	11 153 €	-21,3%
Divers	1 193 €	850 €	450 €	2 038 €	352,8%
TOTAL	270 174 €	312 544 €	325 150 €	323 230 €	-0,6%

Prestations	122 000 €	174 800 €	189 737 €	154 264 €	-11,7%
Pièces	148 000 €	137 700 €	135 413 €	168 966 €	22,7%
TOTAL	270 000 €	312 500 €	325 150 €	323 230 €	-0,6%



AR PREFECTURE

086-258600493-20210329-C20210329_011_2-DE
Regu le 07/05/2021



COMPTES de RESULTAT

	2018	2019	2020	Variation
PRODUITS d'EXPLOITATION (I)	9 969 418 €	9 971 231 €	10 031 882 €	0,02%
Contributions (cpte 704)	6 909 642 €	7 067 074 €	7 327 692 €	3,69%
Prestations de services (cpte 706)	907 216 €	895 082 €	765 916 €	-14,43%
Ventes de marchandises (cptes 707 + 7071)	726 865 €	550 017 €	372 138 €	-32,34%
Subventions d'exploitation (cpte 74)	928 215 €	992 669 €	906 890 €	-8,64%
Remboursements de frais (cpte 7087)	36 895 €	36 841 €	47 908 €	30,04%
Autres produits (cpte 75)	213 558 €	140 828 €	286 925 €	103,74%
Atténuations de charges (chap. 013)	247 027 €	288 720 €	324 415 €	12,36%
CHARGES d'EXPLOITATION (II)	9 948 897 €	10 031 749 €	10 174 445 €	1,4%
Charges à caractère général (Chap. 011), dont :	4 023 904 €	4 139 132 €	4 056 232 €	-2,00%
<i>achats de sacs de collecte</i>	180 797 €	163 793 €	164 939 €	0,70%
<i>charges d'enfouissement</i>	1 652 089 €	1 617 228 €	1 615 623 €	-0,10%
<i>entretien des bacs et PAV (verre)</i>	67 500 €	55 767 €	- €	-100,00%
<i>carburants</i>	628 660 €	650 817 €	502 136 €	-22,85%
<i>entretien des matériels roulants</i>	312 545 €	325 150 €	323 230 €	-0,59%
<i>autres charges à caractère général</i>	1 182 312 €	1 326 376 €	1 450 304 €	9,34%
Charges de personnel (Chap. 012)	4 614 462 €	4 579 855 €	4 747 695 €	3,66%
Dotations aux amortissements (Chap. 042)	1 309 898 €	1 311 537 €	1 370 005 €	4,46%
Autres (Compte 65)	633 €	1 225 €	514 €	-58,03%
Résultat d'exploitation (I - II)	20 522 €	- 60 518 €	- 142 562 €	135,57%
Charges financières (intérêts) (Compte 66) III	574 536 €	134 645 €	116 989 €	-13,11%
<i>dont indemnité pour remboursement anticipé d'un prêt</i>	428 136 €	- €	- €	
Résultat courant (I - II - III)	- 554 014 €	- 195 163 €	- 259 551 €	32,99%
Produits exceptionnels (Chap. 77, 78 et 042)	606 938 €	387 002 €	413 610 €	6,88%
Reprise sur provision (redevance SEI)	- €	149 000 €	220 000 €	47,65%
Produits exceptionnels (dont cessions)	53 899 €	83 131 €	33 062 €	-60,23%
Autres produits exceptionnels (Amort Subv)	553 039 €	154 871 €	160 548 €	3,67%
Charges exceptionnelles (Compte 67)	41 083 €	36 460 €	6 086 €	-83,31%
Résultat exceptionnel	565 855 €	350 542 €	407 524 €	16,26%
Total produits	10 576 356 €	10 358 233 €	10 445 492 €	0,84%
Total charges	10 564 515 €	10 202 854 €	10 297 519 €	0,93%
Résultat de l'exercice	11 841 €	155 379 €	147 973 €	-4,77%
Evolution des provisions (redevance SEI)	1 021 500 €	872 500 €	652 500 €	
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	499 679 €	- €	193 140 €	
Excédent de fonctionnement reporté (002)	1 385 417 €	1 540 796 €	1 495 629 €	

AR PREFECTURE

086-258600493-20210329-C20210329_011_2-DE
Regu le 07/05/2021

BUDGET ANNEXE SPPGD - Présentation des résultats 2020 et du projet de budget pour 2021

Annexe à la délibération
N°C20210329_011



DEPENSES D'EXPLOITATION	
Chap./ Articles	Désignation
011	Charges à caractère général
6021	Matières consommables (sacs de collecte)
60221	Combustibles et carburants (en vrac)
6026	Emballages (dont bio-seaux)
6032	Variation des stocks des autres approvisionnements
6037	Variation stocks de marchandises
604	Achats d'études et prestations de services
6061	Enfouissement des déchets ultimes
	Traitement des déchets inertes
	Valorisation des déchets verts
	Traitement DDS
	Traitement des pneus
	Collecte du verre
	Enlèvement des huiles
	Enlèvement et valorisation du bois pré-broyé (BNE)
	Broyage du bois par EYOLIS 23
	Prestations effectuées par ECOSYS (broyage et/ou criblage)
	Prestations de broyage pour les collectivités du SIMER (CUMA)
	Compostage en bout de champ
	Nettoyage vêtements de travail
	Lavage des bennes à verre
	Prestation de lavage des bacs (PIR)
	Mise à disposition d'un véhicule polybenne par la CCCC (ex CCRCC)
	Transport
	Célocalisation
	Prestation de mise sous pli (Ogeprint)
	Actions de prévention
	Partenariats pour le réemploi
	Actions de communication
	Accompagnement au changement et à la conduite de projet
	Autres
6061	Fournitures non stockables
60611	Eau et Assainissement
60612	Energie - Electricité
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement
60631	Fournitures d'entretien
60632	Fournitures petits équipements
6064	Fournitures administratives
6066	Carburants (en station)
6068	Autres matières et fournitures
60681	Autres matières et fournitures (VT + EPI)
60682	Autres fournitures (pièces mécaniques)
60683	Autres matières et fournitures (bâtements)
607	Achats de marchandises
6071	Achat de postesurs
611	Sous-traitance générale
6132	Locations immobilières
6135	Locations mobilières
614	Charges locatives et de copropriété

COMPTES ADMINISTRATIFS

2019	2020
4 139 131,56 €	4 056 231,98 €
163 792,89 €	164 939,20 €
479 689,80 €	422 968,35 €
2 100,00 €	3 960,00 €
71 656,90 €	78 438,74 €
- €	11 316,48 €
2 077 713,05 €	2 011 785,90 €
1 617 228,38 €	1 615 622,81 €
21 253,11 €	16 876,89 €
31 504,99 €	24 425,53 €
70 200,66 €	63 569,96 €
- €	4 487,72 €
97 530,85 €	103 737,86 €
3 975,00 €	4 275,00 €
- €	34 065,38 €
53 300,00 €	27 420,97 €
- €	- €
4 231,50 €	12 135,50 €
- €	- €
24 184,68 €	7 500,00 €
37 123,36 €	25 783,16 €
- €	- €
18 644,08 €	- €
72 066,74 €	56 896,92 €
250,00 €	- €
5 458,80 €	4 378,00 €
4 881,50 €	- €
285,40 €	- €
6 000,00 €	4 000,00 €
750,00 €	- €
6 950,00 €	1 350,00 €
1 894,00 €	12 799,28 €
- €	3 956,17 €
4 330,86 €	5 150,32 €
67 969,23 €	50 110,38 €
- €	14 688,27 €
10 830,75 €	16 330,43 €
42 484,70 €	25 898,89 €
7 402,51 €	6 330,76 €
171 126,97 €	79 167,29 €
- €	16 292,00 €
20 920,77 €	49 523,39 €
189 737,01 €	168 966,29 €
3 709,37 €	1 930,85 €
14 029,21 €	9 118,58 €
50 520,00 €	97 270,20 €
33 490,02 €	27 195,30 €
21 107,22 €	18 798,92 €
92 575,32 €	103 627,60 €
6 537,51 €	6 678,69 €

BUDGETS

2020		2021	
BP courant (hors profits)	Redevance incitative	Biodéchets	EIT
4 513 800,00 €	337 900,00 €	278 700,00 €	- €
165 000,00 €	6 000,00 €	- €	- €
500 000,00 €	- €	- €	- €
5 000,00 €	7 000,00 €	- €	- €
78 440,00 €	- €	- €	- €
11 000,00 €	- €	- €	- €
2 150 000,00 €	19 000,00 €	41 600,00 €	- €
1 820 000,00 €	- €	- €	- €
20 000,00 €	- €	- €	- €
30 000,00 €	- €	- €	- €
64 000,00 €	- €	- €	- €
4 500,00 €	- €	- €	- €
104 000,00 €	- €	- €	- €
4 500,00 €	- €	- €	- €
40 000,00 €	- €	- €	- €
50 000,00 €	- €	- €	- €
- €	- €	- €	- €
15 000,00 €	- €	- €	- €
7 500,00 €	- €	- €	- €
30 000,00 €	- €	- €	- €
38 000,00 €	- €	- €	- €
10 000,00 €	- €	- €	- €
55 000,00 €	- €	- €	- €
- €	- €	- €	- €
6 000,00 €	- €	- €	- €
8 000,00 €	- €	- €	- €
1 000,00 €	- €	- €	- €
4 000,00 €	- €	- €	- €
2 500,00 €	8 000,00 €	- €	5 000,00 €
2 000,00 €	- €	- €	- €
41 000,00 €	11 000,00 €	21 600,00 €	- €
- €	- €	- €	- €
5 000,00 €	- €	- €	- €
55 500,00 €	- €	- €	- €
- €	- €	- €	- €
10 000,00 €	- €	- €	- €
36 000,00 €	- €	- €	- €
7 000,00 €	- €	3 600,00 €	- €
175 000,00 €	49 000,00 €	- €	- €
- €	- €	- €	- €
22 000,00 €	- €	- €	- €
180 000,00 €	- €	- €	- €
- €	- €	- €	- €
6 560,00 €	- €	- €	- €
125 000,00 €	- €	- €	- €
20 000,00 €	- €	105 000,00 €	- €
23 000,00 €	- €	34 000,00 €	- €
119 000,00 €	12 000,00 €	- €	- €
6 500,00 €	135 000,00 €	1 500,00 €	- €
- €	- €	- €	- €
7 000,00 €	- €	- €	- €
53 000,00 €	- €	- €	- €
- €	- €	- €	- €
20 000,00 €	- €	- €	- €
49 500,00 €	- €	- €	- €
7 000,00 €	- €	- €	- €
81 000,00 €	- €	- €	- €
- €	- €	- €	- €
50 000,00 €	- €	- €	- €
160 000,00 €	- €	- €	- €
16 000,00 €	- €	- €	- €
10 000,00 €	- €	- €	- €
- €	- €	- €	- €
50 000,00 €	- €	- €	- €
160 000,00 €	- €	- €	- €
10 000,00 €	- €	- €	- €
125 000,00 €	- €	- €	- €
20 000,00 €	- €	- €	- €
23 000,00 €	- €	- €	- €
119 000,00 €	12 000,00 €	- €	- €
6 500,00 €	135 000,00 €	1 500,00 €	- €
- €	- €	- €	- €
7 000,00 €	- €	- €	- €
53 000,00 €	- €	- €	- €
- €	- €	- €	- €
20 000,00 €	- €	- €	- €
49 500,00 €	- €	- €	- €
7 000,00 €	- €	- €	- €
81 000,00 €	- €	- €	- €
- €	- €	- €	- €
50 000,00 €	- €	- €	- €
160 000,00 €	- €	- €	- €
16 000,00 €	- €	- €	- €
10 000,00 €	- €	- €	- €
- €	- €	- €	- €
50 000,00 €	- €	- €	- €
160 000,00 €	- €	- €	- €
10 000,00 €	- €	- €	- €
125 000,00 €	- €	- €	- €
20 000,00 €	- €	- €	- €
23 000,00 €	- €	- €	- €
119 000,00 €	12 000,00 €	- €	- €
6 500,00 €	135 000,00 €	1 500,00 €	- €
- €	- €	- €	- €
7 000,00 €	- €	- €	- €
53 000,00 €	- €	- €	- €
- €	- €	- €	- €
20 000,00 €	- €	- €	- €
49 500,00 €	- €	- €	- €
7 000,00 €	- €	- €	- €
81 000,00 €	- €	- €	- €
- €	- €	- €	- €
50 000,00 €	- €	- €	- €
160 000,00 €	- €	- €	- €
16 000,00 €	- €	- €	- €
10 000,00 €	- €	- €	- €
- €	- €	- €	- €
50 000,00 €	- €	- €	- €
160 000,00 €	- €	- €	- €
10 000,00 €	- €	- €	- €
125 000,00 €	- €	- €	- €
20 000,00 €	- €	- €	- €
23 000,00 €	- €	- €	- €
119 000,00 €	12 000,00 €	- €	- €
6 500,00 €	135 000,00 €	1 500,00 €	- €
- €	- €	- €	- €
7 000,00 €	- €	- €	- €
53 000,00 €	- €	- €	- €
- €	- €	- €	- €
20 000,00 €	- €	- €	- €
49 500,00 €	- €	- €	- €
7 000,00 €	- €	- €	- €
81 000,00 €	- €	- €	- €
- €	- €	- €	- €
50 000,00 €	- €	- €	- €
160 000,00 €	- €	- €	- €
16 000,00 €	- €	- €	- €
10 000,00 €	- €	- €	- €
- €	- €	- €	- €
50 000,00 €	- €	- €	- €
160 000,00 €	- €	- €	- €
10 000,00 €	- €	- €	- €
125 000,00 €	- €	- €	- €
20 000,00 €	- €	- €	- €
23 000,00 €	- €	- €	- €
119 000,00 €	12 000,00 €	- €	- €
6 500,00 €	135 000,00 €	1 500,00 €	- €
- €	- €	- €	- €
7 000,00 €	- €	- €	- €
53 000,00 €	- €	- €	- €
- €	- €	- €	- €
20 000,00 €	- €	- €	- €
49 500,00 €	- €	- €	- €
7 000,00 €	- €	- €	- €
81 000,00 €	- €	- €	- €
- €	- €	- €	- €
50 000,00 €	- €	- €	- €
160 000,00 €	- €	- €	- €
16 000,00 €	- €	- €	- €
10 000,00 €	- €	- €	- €
- €	- €	- €	- €
50 000,00 €	- €	- €	- €
160 000,00 €	- €	- €	- €
10 000,00 €	- €	- €	- €
125 000,00 €	- €	- €	- €
20 000,00 €	- €	- €	- €
23 000,00 €	- €	- €	- €
119 000,00 €	12 000,00 €	- €	- €
6 500,00 €	135 000,00 €	1 500,00 €	- €

OPERATIONS d'EQUIPEMENTS	COMPTE ADMINISTRATIF		BUDGET	
	2019	2020	2020	2021
OPERATION 110 - MATERIELS ROULANTS	89 000,00 €	- €	- €	- €
SOUS-TOTAL 1	89 000,00 €	- €	- €	- €
OPERATION 120 - DISPOSITIFS DE COLLECTE	106 226,58 €	- €	- €	- €
SOUS-TOTAL 2	106 226,58 €	- €	- €	- €
OPERATION 130 - REDEVANCE INCITATIVE	- €	4 250,00 €	2 899 500,00 €	- €
SOUS-TOTAL 3	- €	4 250,00 €	2 899 500,00 €	- €
OPERATION 140 - Dispositifs de pré-collecte	- €	- €	- €	125 000,00 €
SOUS-TOTAL 4	- €	- €	- €	125 000,00 €
OPERATION 150 - MATERIELS INFORMATIQUES ET LOGICIELS	- €	- €	- €	9 500,00 €
SOUS-TOTAL 5	- €	- €	- €	9 500,00 €
RESTES A REALISER	183 150,05 €	664 826,00 €	1 343 918,00 €	3 574 342,00 €
TOTAL des OPERATIONS	378 376,53 €	669 076,00 €	4 243 418,00 €	3 708 842,00 €
TOTAL GENERAL des DEPENSES d'INVESTISSEMENT	1 292 462,79 €	1 748 919,09 €	5 423 493,98 €	5 235 140,07 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		COMpte ADMINISTRATIF		BUDGET	
Chap./ Articles	Désignation	2019	2020	2020	2021
001	Excédent d'investissement reporté	- €	- €	332 968,98 €	54 054,42 €
001	Excédent d'investissement reporté	- €	- €	332 968,98 €	54 054,42 €
021	Virement de la section de fonctionnement	- €	- €	197 000,00 €	- €
021	Virement de la section de fonctionnement	- €	- €	197 000,00 €	- €
023	Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €
2313	Constructions sur sols d'autrui	- €	- €	- €	- €
27	Autres immobilisations	- €	- €	- €	- €
275	Dépôts et cautionnements versés	- €	- €	- €	- €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 311 537,48 €	1 370 004,53 €	1 370 625,00 €	1 288 600,00 €
2182	Matériel de transport	- €	- €	- €	- €
2315	Installation, matériel et outillage	- €	- €	- €	- €
28031	Amortissements des frais d'études	6 199,00 €	5 650,00 €	5 650,00 €	4 570,00 €
28033	Frais d'insertion	- €	- €	- €	- €
28051	Concessions & droits similaires, brevets, licences.	8 671,59 €	15 144,88 €	15 145,00 €	18 516,00 €
28131	Bâtiments	108 119,71 €	108 412,44 €	108 413,00 €	111 700,00 €
28135	Instal.géné.,agencements, aménagements des construc	338 789,81 €	361 755,66 €	361 932,00 €	268 900,00 €
28148	Autres constructions	987,54 €	1 519,22 €	1 538,00 €	1 520,00 €
28154	Matériel industriel	78 793,18 €	90 114,32 €	90 114,00 €	90 400,00 €
281728	Autres terrains	21 847,08 €	21 847,08 €	21 847,00 €	21 850,00 €
281731	Bâtiments	21 332,95 €	21 332,95 €	21 333,00 €	21 340,00 €
281735	Instal.géné.,agencements, aménagements des construc	118 921,08 €	158 647,26 €	158 657,00 €	158 650,00 €
281741	Constructions sur sol d'autrui-bâtiments	6 889,15 €	6 889,15 €	6 889,00 €	6 900,00 €
281745	Const.sur sol d'autrui-Instal.géné.agence.aménagement.	- €	- €	- €	- €
281748	Autres constructions	13 021,24 €	13 021,24 €	13 021,00 €	13 050,00 €
281754	Matériel industriel	- €	- €	- €	- €
281757	Agencements et aménagements du mat. et outillage	204,55 €	204,55 €	620,00 €	210,00 €
28181	Instal.générales.agencement & aménagements divers	24 911,23 €	25 300,52 €	25 301,00 €	25 301,00 €
281714	Mobiliers mis à disposition	- €	- €	- €	- €
28182	Matériel de transport	440 553,55 €	413 846,71 €	413 847,00 €	424 461,00 €
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	6 850,36 €	10 986,20 €	10 986,00 €	12 160,00 €
28184	Mobilier	5 287,89 €	5 287,90 €	5 288,00 €	4 395,00 €
28188	Autres	16 888,24 €	16 775,12 €	16 775,00 €	11 404,00 €
28248	Constructi.sur sol d'autrui-Autres constructions	64 726,33 €	64 726,33 €	64 726,00 €	64 730,00 €
4817	Pénalités de renégociation de la dette	28 543,00 €	28 543,00 €	28 543,00 €	28 543,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	499 676,84 €	- €	- €	193 140,41 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	499 676,84 €	- €	- €	193 140,41 €
13	Subventions d'investissement reçues	- €	- €	62 900,00 €	339 345,24 €
1312	Régions	- €	- €	- €	70 000,00 €
1313	Département	- €	- €	- €	- €
1318	Autres (ADEMA, CITEO, LEADER...)	- €	- €	62 900,00 €	269 345,24 €
16	Emprunts et dettes assimilés	- €	100 000,00 €	3 460 000,00 €	3 360 000,00 €
1641	Emprunts en euros	- €	100 000,00 €	3 460 000,00 €	3 360 000,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	- €	- €	- €	- €
TOTAL GENERAL des RECETTES d'INVESTISSEMENT		1 811 216,32 €	1 470 004,53 €	5 423 493,98 €	5 235 140,07 €

- €

AR PREFECTURE

086-25856 0493-2 021 0329-02 021 0329_011_2-DE
Recv le 07/05/2021

Annexe à la délibération
N°C20210329_017

SIMER

TERRITOIRE
ZÉRO DÉCHET
zéro
GASPILLAGE

Budget annexe
du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets

PROJET de BUDGET 2021

Rapport de présentation

086-2586

AR PREFECTURE

Articles L.1612-2 à L.1612-11 du CGCT

Regu le 07/05/2021

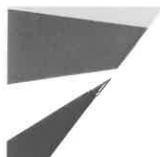
SOMMAIRE

- 1 > Présentation générale du projet de budget
- 2 > Focus sur les dépenses et recettes liées à la conduite des projets RI et biodéchets
- 3 > Les dépenses et recettes courantes (hors projets)
- 4 > Présentation des investissements (hors RI)
- 5 > Annexes :
 - Présentation détaillée des investissements 2021
 - Rappel du plan de financement des investissements liés à la RI

AR PREFECTURE

086-25860493-20210329-C20210329_017_2-DE
Regu le 07/05/2021

SIMER



1 > Présentation générale du projet de budget (1/2)

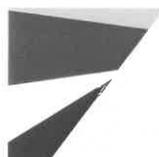


Le projet de budget pour 2021 finance les transformations du service à l'usager qui interviendront en 2022, avec pour objectif de réduire notre production de déchets et d'optimiser les charges d'exploitation dans le contexte d'augmentation continue de la TGAP jusqu'en 2025

Ainsi, on peut synthétiser le projet de budget pour 2021 de la façon suivante :

- La mobilisation de ressources importantes en section de fonctionnement pour financer la campagne de sensibilisation des usagers et de distribution des bacs de collecte (797 K€), mais également pour développer le tri à la source des biodéchets (373 K€)
- La maîtrise des dépenses de gestion de service qui n'augmentent que de 2,8 %, malgré la hausse de la TGAP
- Des anticipations de recettes prudentes dans une conjoncture incertaine et toujours dégradée concernant les cours de revente des matériaux
- Un programme d'investissement courant limité intégralement autofinancé (682 K€)

AR PREFECTURE
086-258600493-20210329-C20210329_017_2-DE
Reçu le 07/05/2021



1 > Présentation générale du projet de budget (2/2)



DEPENSES d'EXPLOITATION								pour memoire	
CHAP.	LIBELLES	Budget courant	Budget lié aux projets					BUDGET 2021	BUDGET 2020
			Redevance incitative	Biodéchets	EIT	Densification du verre	Réemploi		
011	Charges à caractère général	4 316 470 €	337 900 €	278 700 €	- €	7 900 €	15 000 €	4 955 970 €	4 513 800 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 675 000 €	460 000 €	91 000 €	43 000 €	- €	- €	5 269 000 €	4 926 900 €
65	Autres charges de gestion courante	3 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	3 000 €	4 000 €
	Total des dépenses de gestion des services	8 994 470 €	797 900 €	369 700 €	43 000 €	7 900 €	15 000 €	10 227 970 €	9 444 700 €
66	Charges financières	109 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	109 000 €	124 000 €
67	Charges exceptionnelles	748 530 €	- €	3 900 €	- €	- €	- €	752 430 €	778 200 €
68	Dotations aux provisions	2 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	2 000 €	- €
022	Dépenses imprévues	448 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	448 000 €	456 575 €
	Total des dépenses réelles	10 302 000 €	797 900 €	373 600 €	43 000 €	7 900 €	15 000 €	11 539 400 €	10 803 475 €
	Total des dépenses d'ordre	1 288 600 €	- €	- €	- €	- €	- €	1 288 600 €	1 567 625 €
TOTAL des DEPENSES d'EXPLOITATION		11 590 600 €	797 900 €	373 600 €	43 000 €	7 900 €	15 000 €	12 828 000 €	12 371 100 €
Proportion / BP global		90,35%	6,22%	2,91%	0,34%	0,06%	0,12%		

RECETTES d'EXPLOITATION								pour memoire	
CHAP.	LIBELLES	Budget courant	Budget lié aux projets					BUDGET 2021	BUDGET 2020
			Redevance incitative	Biodéchets	EIT	Densification du verre	Réemploi		
013	Atténuations de charges	253 470 €	95 000 €	67 500 €	- €	- €	- €	415 970 €	123 240 €
70	Produits des services / contributions	8 846 516 €	- €	30 000 €	- €	- €	- €	8 876 516 €	8 593 429 €
74	Subventions d'exploitation	912 000 €	435 000 €	104 500 €	34 225 €	- €	7 500 €	1 493 225 €	1 499 550 €
75	Autres produits de gestion courante	196 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	196 000 €	194 000 €
	Total des recettes de gestion des services	10 207 986 €	530 000 €	202 000 €	34 225 €	- €	7 500 €	10 981 711 €	10 410 219 €
77	Produits exceptionnels	40 109 €	- €	- €	- €	- €	- €	40 109 €	39 535 €
78	Reprise sur provisions	- €	150 000 €	- €	- €	- €	- €	150 000 €	220 000 €
	Total des recettes réelles	10 248 095 €	680 000 €	202 000 €	34 225 €	- €	7 500 €	11 171 820 €	10 669 754 €
	Total des recettes d'ordre	160 550 €	- €	- €	- €	- €	- €	160 550 €	160 550 €
	Excédent de fonctionnement reporté	1 495 630 €	- €	- €	- €	- €	- €	1 495 630 €	1 540 796 €
TOTAL des RECETTES d'EXPLOITATION		11 904 275 €	680 000 €	202 000 €	34 225 €	- €	7 500 €	12 828 000 €	12 371 100 €
Proportion / BP global		92,80%	5,30%	1,57%	0,27%	0,00%	0,06%		

AR PREFECTURE
086-258600493-20210329-C20210329_017_2-DE
Reçu le 07/05/2021



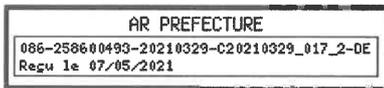


2 > Focus sur les dépenses et recettes liées à la conduite des projets RI et biodéchets (1/2)



> Projet « Redevance incitative » :

CHARGES		PRODUITS	
> Enquête/distribution, dont : 696 000 €			
Personnels (y compris formations)	485 000 €		
Véhicules pour les équipes (locations + carburants)	184 000 €		
Locations bâtiments pour stockage des bacs	12 000 €		
Accompagnement pour l'organisation de l'enquête	10 000 €		
Frais de télécommunication	5 000 €		
> Frais de communication, dont : 75 900 €			
Guides, courriers, publications presse, covering BOM...	47 400 €		
Application "Mon tri", vidéos, prises de vues...	17 500 €		
Outils de pré collecte pour les usagers des PAC	7 000 €		
Divers	4 000 €		
> Divers, dont : 26 000 €			
Sacs prépayés	6 000 €		
Accompagnement pour la réécriture des circuits	20 000 €		
TOTAL DEPENSES	797 900 €		
		PRODUITS	
		> Remboursements emplois aidés	95 000 €
		> Soutiens de l'ADEME	435 000 €
		> Reprise sur provisions	150 000 €
		> Contribution du budget courant	117 900 €
		RECETTES	797 900 €



2 > Focus sur les dépenses et recettes liées à la conduite des projets RI et biodéchets (2/2)



> Stratégie biodéchets :

CHARGES		PRODUITS	
> Compostage, dont : 174 000 €			
Composteurs (x 2000)	105 000 €		
Formation "Guide composteur"	1 500 €		
Stocks	67 500 €		
> Programme OPREVERT, dont : 70 100 €			
Personnels	45 500 €		
Prestations de broyage	20 000 €		
Divers	4 600 €		
> Programme TRIBIO, dont : 129 500 €			
Personnels + formations	54 500 €		
Animations de réseaux, ateliers...	53 600 €		
Supports de communication	11 900 €		
Partenariats/subventions	5 900 €		
Divers	3 600 €		
TOTAL DEPENSES	373 600 €		
		PRODUITS	
		> Vente des composteurs	30 000 €
		> Stocks	67 500 €
		> Soutiens de l'ADEME	40 870 €
		> Soutiens de la Région Nouvelle-Aquitaine	63 630 €
		> Contribution du budget courant	171 600 €
		RECETTES	373 600 €





3 > Les dépenses et recettes courantes (1/4)



■ En dépenses d'exploitation :

a) **Les charges à caractère général (hors conduite de projets) 4 316 470 € évoluent de 6 %, soit 260 K€ :**

▶ Charges en hausse :

- 1 820 000 € de charges d'enfouissement, soit + 205 K€** par rapport au réalisé de 2020 :
 - hausse de la TGAP = + 12€ / T (de 18 à 30 €)
 - révision du prix du marché = + 1€ / T
- 47 000 € pour les cotisations d'assurance « dommages aux biens »**, soit + 21 K€ par rapport au réalisé 2020. Cette hausse fait suite à la passation de nouveaux marchés au 1^{er} janvier
- 40 000 € pour l'évacuation de bois B (700 T)**
- 63 000 € pour le nettoyage des bacs**
- 9 500 € pour l'entretien des bornes à verre**

▶ Charges stables / en baisse :

- 165 000 € pour les sacs de collecte**
- 104 000 € pour la prestation liée à la collecte du verre**
- 64 000 € pour le traitement des déchets dangereux**
- 85 000 € pour la location d'engins** (en baisse de 18 K€)
- 50 000 € pour les frais d'énergie** (électricité)
- 320 000 € pour l'entretien du matériel roulant**
- 511 000 € pour le carburant** (vrac + station)
- 50 000 € pour les équipements de protection individuelle** (y compris masques)



3 > Les dépenses et recettes courantes (2/4)

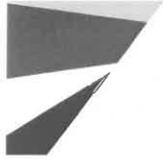


b) **Les charges financières sont ramenées à 109 000 € (soit - 7 k€)**

c) **Les dépenses d'amortissement diminuent de 6 % et passent ainsi de 1 370 K€ à 1 288 K€.** Cette baisse s'explique par :

- la fin d'annuités d'amortissement de certaines immobilisations (- 208 k€)** : voie d'accès de l'Eco-Pôle, ouvreuse de sacs de la chaîne de tri et 2 bennes à ordures ménagères
- le décalage d'une année d'une part importante du programme d'investissement « Redevance Incitative »**





3 > Les dépenses et recettes courantes (3/4)



e) **Les dépenses courantes de personnel (hors conduite de projets) :**

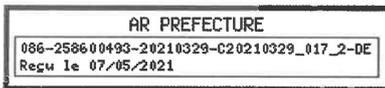
Malgré une évolution des dépenses de 2,1 %, la charge nette des dépenses de personnel serait en légère contraction de 0,7%, si l'on prend en compte les nouvelles recettes générées par les emplois aidés

Cette évolution serait justifiée par :

- Des besoins de remplacement supplémentaires pour les agents en formation : + 30 K€
- Le remplacement de 2 agents de déchèterie en arrêt longue durée : + 30 K€
- La pérennisation du 2nd poste pour le nettoyage des locaux : + 28 K€
- Les évolutions de carrière (GVT) : + 20 K€

A noter également le non remplacement d'un poste de mécanicien.

	CA 2020	BP 2020	BP 2021	Evol BP
DEPENSES, dont :	4 747 695 €	4 580 000 €	4 675 000 €	2,1%
> Intérim	384 914 €	230 000 €	355 000 €	54,3%
> Rémunération des titulaires	1 740 511 €	1 791 096 €	1 620 000 €	-9,6%
> Rémunération des non-titulaires	913 333 €	975 620 €	693 000 €	-29,0%
> Rémunération des emplois aidés	229 232 €	37 789 €	579 000 €	1432,2%
> Contribution au Budget Général	307 405 €	318 300 €	320 000 €	0,5%
> Autres (cotisations diverses)	1 172 299 €	1 227 195 €	1 108 000 €	-9,7%
RECETTES (Remboursements sur rémunérations)	105 506 €	33 800 €	160 000 €	373,4%
DIFFERENCE	4 642 189 €	4 546 200 €	4 515 000 €	-0,7%



3 > Les dépenses et recettes courantes (4/4)



■ **En recettes d'exploitation :**

Les prévisions sont réalisées dans un contexte d'incertitudes au regard de la crise en cours et sont donc fondées sur une certaine prudence :

- Les recettes liées aux ventes de matériaux ne devraient pas connaître de redressement spectaculaire en 2021 : 336 000 € sont inscrits au budget 2021 contre 362 900 € de réalisés en 2020**
- Les prestations de services devraient être stables entre 2020 et 2021 à 770 000 €**
- Les subventions d'exploitation devraient se maintenir à 912 000 €, dont 660 k€ versés par CITEO au titre de la collecte sélective des emballages et 50 k€ pour les papiers**
- Les produits de gestion courante s'élèveraient à 196 000 €, dont 128 000 € venant de la redevance versée par Séché Eco-Industries**
- Les produits exceptionnels sont portés à 40 000 € et correspondent pour l'essentiel à la cession de matériels (BOM)**



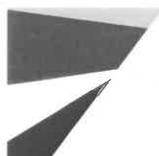
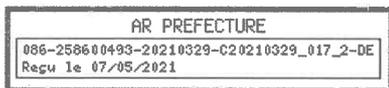


4 > Présentation des investissements

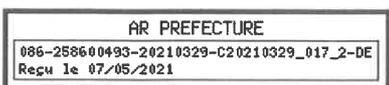


■ Synthèse de la section d'investissement :

DEPENSES		RECETTES	
<input type="checkbox"/> INVESTISSEMENTS 2021_Hors projets	682 200,00 €		
Construction / VRD	137 000,00 €		
Dispositifs de pré-collecte	125 000,00 €		
Matériels roulants	320 000,00 €	<input type="checkbox"/> Restes à réaliser 2020	3 394 345,24 €
Matériels de bureau, informatique et téléphonie	46 000,00 €		
Divers équipements	54 200,00 €		
<input type="checkbox"/> INVESTISSEMENTS 2021_Liés à la conduite de projets	30 000,00 €		
Composteurs collectifs (Iribio)	21 000,00 €	<input type="checkbox"/> Autofinancement	1 535 794,83 €
Equipements divers	2 000,00 €		
Equipements pour le développement du réemploi	7 000,00 €		
<input type="checkbox"/> AUTRES DEPENSES d'INVESTISSEMENT	4 522 940,07 €		
Restes à réaliser 2020	3 641 540,07 €	<input type="checkbox"/> Subventions d'équipements	305 000,00 €
Remboursement capital de la dette	598 600,00 €		
Amortissements subventions	160 550,00 €		
Dépenses imprévues	122 250,00 €		
TOTAL DEPENSES	5 235 140,07 €	TOTAL RECETTES	5 235 140,07 €



5 > ANNEXES





Présentation détaillée des investissements (1/3)



1 / 2021_Investissements courants		
Construction / VRD	Travaux sur le quai de transfert (reprise d'enrobés)	15 000,00 €
	Travaux sur site de l'Eco-pôle	40 000,00 €
	Reprise enrobés plateforme bois	25 000,00 €
	Divers travaux pour les déchèteries (Mises aux normes élec.)	10 000,00 €
	Travaux de réhabilitation bâtiment de Civray	47 000,00 €
Dispositifs de pré-collecte	Caïssons pour les déchèteries	40 000,00 €
	Bornes pour la collecte du verre	45 000,00 €
Opération n°140-2021	Autres bornes PAV (JRM et collecte des huiles)	20 000,00 €
	Bennes pour les professionnels	20 000,00 €
Poids-Lourds / Véhicules	Polybenne + Grue	210 000,00 €
	Remorque porte-caïssons	40 000,00 €
	Remorque à fond mouvant	70 000,00 €
Matériels de bureau / Informatiques et téléphonie	Logiciels (opération 150-2021)	1 500,00 €
	Renouvellement postes informatiques (opération 150-2021)	8 000,00 €
	Matériels de visioconférence	5 000,00 €
	PDA	2 500,00 €
	Téléphonie / Internet	24 000,00 €
	Mobilier	5 000,00 €
Divers	Compresseur du trieur optique	17 000,00 €
	Jauges pompes à gazoil	2 500,00 €
	Filet de protection bâtiment bois	5 000,00 €
	Tuyaux d'arrosage plateforme de compostage	4 000,00 €
	Cloisons bâtiments modulaires	7 700,00 €
	Divers petits investissements	32 780,00 €
	Sous-total 1 :	696 980,00 €

AR PREFECTURE

086-258600493-20210329-C20210329_017_2-DE
Regu le 07/05/2021

SIMER



Présentation détaillée des investissements (1/3)



2 / 2021_Investissements liés à la conduite de projets		
Biodéchets (Tribio)	Composteurs collectifs	21 000,00 €
	Barnum	2 000,00 €
Réemploi	Equipements pour le réemploi	7 000,00 €
Sous-total 2 :		30 000,00 €
TOTAL DU PROGRAMME 2021		726 980,00 €
3 / Autres dépenses d'investissement		
Restes à réaliser 2020 (dont 3 574 342 € pour la RI)		3 641 540,07 €
Remboursement capital de la dette		598 600,00 €
Amortissements subventions		1 60 550,00 €
Dépenses imprévues		107 470,00 €
Sous-total 3 :		4 508 160,07 €
TOTAL DEPENSES d'INVESTISSEMENT 2021		5 235 140,07 €

AR PREFECTURE

086-258600493-20210329-C20210329_017_2-DE
Regu le 07/05/2021

SIMER



Présentation détaillée des investissements (1/3)



Recettes d'investissement		
Reports	Restes à réaliser 2020 (dont 3 200 000 € pour la RI)	3 394 345,24 €
Autofinancement	Amortissements	1 288 600,00 €
	Résultat d'investissement cumulé (001)	54 054,42 €
	Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	193 140,41 €
Subventions d'équipement	ADEME	100 000,00 €
	CITEO	65 000,00 €
	LEADER (CCVG + CCCP)	70 000,00 €
	REGION (DATAR)	70 000,00 €
TOTAL RECETTES d'INVESTISSEMENT 2021		5 235 140,07 €

AR PREFECTURE
086-258600493-20210329-C20210329_017_2-DE
Regu le 07/05/2021



Rappel du plan de financement des investissements liés à la Redevance Incitative



DEPENSES			
MATERIELS ROULANTS	Véhicules pour la collecte des bacs	1 340 284 €	41%
	Véhicule pour la collecte des PAC	269 716 €	
	Système de géolocalisation et détection des bacs	60 000 €	
	Total_Matériels roulants	1 670 000 €	
DISPOSITIFS DE PRE-COLLECTE	Bacs roulants pour la dotation des usagers	1 304 000 €	58%
	Colonnes et travaux génie-civil pour les PAC	1 085 000 €	
	Total Dispositifs de pré-collecte	2 389 000 €	
OUTILS INFORMATIQUES	Logiciels/modules spécifiques	18 000 €	1%
	Matériels informatiques	12 000 €	
	Total Outils informatiques	30 000 €	
TOTAL DEPENSES		4 089 000 €	100%

RESSOURCES			
SUBVENTIONS	ADEME	101 615 €	9%
	CITEO	99 806 €	
	LEADER (CCVG et CCCP)	75 500 €	
	REGION (DATAR)	72 000 €	
	Total Subventions	348 921 €	
EMPRUNTS	CAISSE d'EPARGNE	3 200 000 €	78%
	Total Emprunts	3 200 000 €	
AUTOFINANCEMENT	Ressources propres	540 079 €	13%
	Total Autofinancement	540 079 €	
TOTAL RESSOURCES		4 089 000 €	100%

AR PREFECTURE
086-258600493-20210329-C20210329_017_2-DE
Regu le 07/05/2021



RECETTES D'EXPLOITATION

Chap./ Articles	Désignation
013	Atténuations de charges
6032	Variation des stocks des autres approvisionnements
6037	Variation de stocks de marchandises (composteurs)
64198	Remboursements sur rémunérations du personnel
6459	Remboursements sur charges SS et Prévoyance
70	Produits des services, domaine et ventes diverses
704	Contributions
	Produit de la REOM
	Contribution GP
	Contribution traitement CORC
706	Prestations de services
	Prestations collectivités membres sous conventions (tri emballages + transport)
	Prestations professionnels (hors déchèteries)
	Prestations collectives (hors tri des emballages) + associations
	Pros : accès + apports en déchèteries
	Prestation de collecte pour la CORC
	Gestion, déchèteries de la CORC
	Prestation de tri SYMCTOM
	Utilisation déchèterie de Charroux par le CALITOM
	Prestation de broyage pour EVOILIS 23
	Prestation de broyage pour le SYMCTOM du Blanc
	Divers
	Erreur de rattachement tri du papier (707)
707	Ventes de marchandises
	Ferrailles
	Batteries
	Flux annexes (déchèteries)
	Verre
	Cartons
	Papiers
	Emballages plastiques (BF & PB)
	Cartonnages
	Acier
	Aluminium
	Briques alimentaires
	Broyat et plaquettes de bois
	Compost aux particuliers
	Compost aux professionnels
7071	Ventes de composteurs
7087	Remboursements de frais
74	Subventions d'exploitation
74	Subventions d'exploitation

	CITEO (Filière emballages)
	CITEO ECT
	CITEO SCC (Soutien à la connaissance des colits)
	CITEO (Filière papiers)
	CITEO_AAP
	CITEO_Soutiens étude départementale
	OCAD3E
	REGION
	ECO-DDS
	ECO-TLC

COMPTES ADMINISTRATIFS

	2019	2020
	288 720,10 €	324 414,59 €
	78 438,74 €	93 461,80 €
	11 316,48 €	67 499,11 €
	169 177,05 €	105 505,58 €
	29 787,83 €	57 948,10 €
	8 549 014,05 €	8 513 653,34 €
	7 067 073,55 €	7 327 692,00 €
	5 749 024,35 €	5 977 429,00 €
	1 052 549,00 €	1 075 263,00 €
	265 500,00 €	275 000,00 €
	895 081,89 €	765 915,69 €
	200 095,94 €	201 406,11 €
	120 387,21 €	103 895,84 €
	16 934,91 €	18 133,13 €
	79 280,19 €	85 823,20 €
	236 559,75 €	217 670,30 €
	44 275,75 €	41 548,50 €
	152 733,66 €	17 368,31 €
	8 878,00 €	11 492,80 €
	20 212,68 €	15 555,00 €
	15 686,30 €	22 489,14 €
	37,50 €	2 515,36 €
	- €	28 000,00 €
	540 317,30 €	362 900,42 €
	134 932,45 €	67 812,51 €
	5 531,54 €	3 958,98 €
	1 301,00 €	23,00 €
	61 370,73 €	63 719,42 €
	47 576,07 €	37 659,47 €
	112 538,00 €	62 449,78 €
	75 047,55 €	35 201,48 €
	17 121,24 €	4 919,26 €
	11 283,08 €	9 363,36 €
	2 750,69 €	5 845,50 €
	541,46 €	431,77 €
	46 417,49 €	38 235,42 €
	4 468,16 €	11 619,64 €
	19 437,84 €	21 660,83 €
	9 700,00 €	9 237,50 €
	36 841,31 €	47 907,73 €
	992 668,87 €	906 889,67 €
	992 668,87 €	906 889,67 €
	694 500,00 €	658 079,95 €
	8 134,35 €	- €
	58 034,81 €	62 053,48 €
	- €	- €
	- €	- €
	52 818,98 €	52 597,89 €
	- €	- €
	25 101,27 €	9 796,22 €
	5 824,80 €	5 824,80 €

BUDGETS

	2020	2021							
	123 240,00 €	253 470,00 €	67 500,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	415 970,00 €
	78 440,00 €	93 470,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	93 470,00 €
	11 000,00 €	- €	67 500,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	67 500,00 €
	33 800,00 €	160 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	255 000,00 €
	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	8 593 429,00 €	8 846 516,00 €	30 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	8 876 516,00 €
	7 302 929,00 €	7 693 516,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	7 693 516,00 €
	5 977 429,00 €	6 388 516,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	6 388 516,00 €
	1 060 000,00 €	1 050 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	1 050 000,00 €
	265 500,00 €	275 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	275 000,00 €
	745 000,00 €	770 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	770 000,00 €
	200 000,00 €	200 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	200 000,00 €
	100 000,00 €	100 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	100 000,00 €
	16 000,00 €	15 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	15 000,00 €
	75 000,00 €	85 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	85 000,00 €
	240 000,00 €	250 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	250 000,00 €
	40 000,00 €	41 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	41 000,00 €
	30 000,00 €	30 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	30 000,00 €
	9 000,00 €	11 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	11 000,00 €
	15 000,00 €	15 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	15 000,00 €
	15 000,00 €	22 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	22 000,00 €
	- €	1 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	1 000,00 €
	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	498 000,00 €	338 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	338 000,00 €
	135 000,00 €	70 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	70 000,00 €
	6 000,00 €	3 500,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	3 500,00 €
	1 500,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	62 000,00 €	35 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	35 000,00 €
	46 000,00 €	40 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	40 000,00 €
	62 000,00 €	62 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	62 000,00 €
	75 000,00 €	35 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	35 000,00 €
	17 000,00 €	10 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	10 000,00 €
	11 000,00 €	10 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	10 000,00 €
	2 500,00 €	3 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	3 000,00 €
	500,00 €	500,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	500,00 €
	45 500,00 €	35 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	35 000,00 €
	15 000,00 €	12 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	12 000,00 €
	20 000,00 €	20 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	20 000,00 €
	12 500,00 €	- €	30 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	30 000,00 €
	35 000,00 €	47 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	47 000,00 €
	1 499 550,00 €	912 000,00 €	104 500,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	1 493 225,00 €
	1 499 550,00 €	912 000,00 €	104 500,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	1 493 225,00 €
	700 000,00 €	660 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	660 000,00 €
	8 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	58 000,00 €	50 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	50 000,00 €
	50 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	50 000,00 €	5 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	5 000,00 €
	50 000,00 €	50 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	50 000,00 €
	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	25 000,00 €	10 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	10 000,00 €
	5 800,00 €	5 800,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	5 800,00 €

ECO-MOBILIER	49 480,76 €	58 542,83 €	58 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	58 000,00 €
ADEME - Etude SPPGD	29 452,50 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
ADEME - Soutiens CODEC	67 500,00 €	- €	35 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	35 000,00 €
ADEME/REGION : OPREVERT + TRIBO	- €	40 869,50 €	- €	- €	- €	104 500,00 €	- €	- €	- €	104 500,00 €
ADEME - Soutiens RI	- €	- €	435 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	435 000,00 €
ADEME - Soutiens EIT	- €	- €	27 660,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	28 000,00 €
ADEME_ Soutien étude départementale	- €	19 125,00 €	35 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	35 000,00 €
Soutiens LEADER	1 721,40 €	- €	2 800,00 €	- €	- €	- €	- €	7 500,00 €	- €	7 500,00 €
VALORPLAST	- €	- €	9 300,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	2 800,00 €
Divers (COREPILE...)	- €	- €	400,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	6 625,00 €
75 Autres produits de gestion courante	140 827,60 €	286 925,54 €	196 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	196 000,00 €
Revenus des immeubles	17 754,42 €	18 046,18 €	18 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	18 000,00 €
Redevances versées par fermiers & concessionnaires	99 000,00 €	158 540,00 €	128 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	128 000,00 €
Produits divers de gestion courante	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Autres (remboursement TICPE)	24 073,18 €	110 339,36 €	50 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DE SERVICES	9 971 230,62 €	10 031 883,14 €	10 207 986,00 €	- €	- €	202 000,00 €	- €	7 500,00 €	- €	10 981 711,00 €
77 Produits exceptionnels	83 131,22 €	33 061,77 €	40 109,34 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	40 109,34 €
Dedits et pénalités perçues	543,49 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Recouvrement sur créances admises en non-valeur	408,45 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Autres produits exceptionnels sur op. de gestion	11 158,74 €	8 161,77 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Mandats annulés ou atteints échéance quadriennale	8 591,70 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Produits des cessions d'immobilisations	60 871,34 €	24 900,00 €	40 109,34 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	40 109,34 €
Autres produits exceptionnels sur op. de gestion	1 559,50 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
78 Reprises sur amortissements, dépréc. & provisions	149 000,00 €	220 000,00 €	150 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	150 000,00 €
Rep. sur prov pour risques et charges fonct.courant	149 000,00 €	220 000,00 €	150 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	150 000,00 €
TOTAL DES RECETTES REELLES	10 203 361,84 €	10 284 944,91 €	10 248 095,34 €	- €	- €	202 000,00 €	- €	7 500,00 €	- €	11 171 820,34 €
002 Excédent de fonctionnement reporté	- €	- €	1 495 629,66 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	1 495 629,66 €
Excédent de fonctionnement reporté	- €	- €	1 540 796,38 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	1 495 629,66 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	154 870,94 €	160 547,99 €	160 550,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	160 550,00 €
Quote-part des subv.d'inv.transf.au cpte de résul.	154 870,94 €	160 547,99 €	160 550,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	160 550,00 €
Transfert de charges	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL DES RECETTES d'ORDRE	154 870,94 €	160 547,99 €	160 550,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	160 550,00 €
TOTAL GENERAL	10 358 232,78 €	10 445 492,90 €	11 904 275,00 €	- €	- €	202 000,00 €	- €	34 225,00 €	- €	12 828 000,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		CA		BP	
Chap./ Articles	Désignation	2019	2020	2020	2021
001	Déficit d'investissement reporté	- €	- €	- €	- €
020	Dépenses imprévues	- €	- €	633,85 €	107 470,00 €
020	Dépenses imprévues	- €	- €	633,85 €	107 470,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	154 870,94 €	160 547,99 €	160 550,00 €	160 550,00 €
13911	Subv. équi. Inscrite au cpte de résultat - Etat	- €	- €	- €	- €
13912	Subv. équi. Inscrite au cpte de résultat - Régions	29 281,74 €	32 613,04 €	32 614,00 €	32 614,00 €
13913	Subv. équi. Inscrite au cpte de résultat - Départements	60 399,41 €	60 398,41 €	60 399,00 €	60 399,00 €
13918	Subv. équi. Inscrite au cpte de résultat -Autres (Ademe)	65 190,79 €	67 536,54 €	67 537,00 €	67 537,00 €
2313	Constructions	- €	- €	- €	- €
16	Emprunts et dettes assimilés	667 786,92 €	625 504,76 €	627 200,00 €	598 600,00 €
1641	Emprunts en euros	667 786,92 €	625 504,76 €	627 200,00 €	598 600,00 €
165	Dépôts et cautionnements versés	- €	- €	- €	- €
20	Immobilisations incorporelles	3 662,80 €	12 650,00 €	14 100,00 €	1 439,07 €
2031	Frais d'études	- €	- €	- €	- €
2051	Concessions et droits assimilés	3 662,80 €	12 650,00 €	14 100,00 €	1 439,07 €
21	Immobilisations corporelles	87 765,50 €	281 140,34 €	377 592,13 €	658 239,00 €
2131	Bâtiments	4 390,26 €	102 237,71 €	115 000,00 €	45 200,00 €
2135	Instal.géné.,agencements,aménagements des construc	19 730,00 €	64 327,13 €	57 545,88 €	116 500,00 €
2154	Matériel industriel	15 319,19 €	85 917,88 €	96 545,10 €	26 757,00 €
2181	Installations générales, agencements	5 839,41 €	- €	- €	- €
2182	Matériel de transport	15 096,83 €	- €	54 500,00 €	374 500,00 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	15 139,86 €	2 070,00 €	8 500,00 €	37 002,00 €
2184	Mobilier	- €	- €	500,00 €	5 000,00 €
2186	Autres	12 249,95 €	26 587,62 €	45 001,15 €	53 280,00 €
22	Immobilisations reçues en affectation	- €	- €	- €	- €
2248	Construction sur sol d'autrui	- €	- €	- €	- €
23	Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €
2313	Constructions	- €	- €	- €	- €
2314	Constructions sur sol d'autrui	- €	- €	- €	- €
2317	Immo. Reçues au titre d'une mise à dispo	- €	- €	- €	- €
237	Avances et acomptes versés sur commande d'immobilisations incorporelles	- €	- €	- €	- €
27	Autres immobilisations financières	- €	- €	- €	- €
275	Dépôts et cautionnements versés	- €	- €	- €	- €
48	Compte de régularisation	- €	- €	- €	- €
4817	Pénalités de renégociation de la dette	- €	- €	- €	- €
TOTAL HORS OPERATION		914 086,16 €	1 079 843,09 €	1 180 075,98 €	1 526 298,07 €

AR PREFECTURE

066-258500493-20210329-C20210329_017_2-DE
Recu le 07/05/2021

OPERATIONS d'EQUIPEMENTS	COMPTE ADMINISTRATIF		BUDGET	
	2019	2020	2020	2021
OPERATION 110 - MATERIELS ROULANTS	89 000,00 €	- €	- €	- €
SOUS-TOTAL 1	89 000,00 €	- €	- €	- €
OPERATION 120 - DISPOSITIFS DE COLLECTE	106 226,58 €	- €	- €	- €
SOUS-TOTAL 2	106 226,58 €	- €	- €	- €
OPERATION 130 - REDEVANCE INCITATIVE	- €	4 250,00 €	2 899 500,00 €	- €
SOUS-TOTAL 3	- €	4 250,00 €	2 899 500,00 €	- €
OPERATION 140 - Dispositifs de pré-collecte	- €	- €	- €	125 000,00 €
SOUS-TOTAL 1	- €	- €	- €	125 000,00 €
OPERATION 150 - MATERIELS INFORMATIQUES ET LOGICIELS	- €	- €	- €	9 500,00 €
SOUS-TOTAL 1	- €	- €	- €	9 500,00 €
RESTES A REALISER	183 150,05 €	664 826,00 €	1 343 918,00 €	3 574 342,00 €
TOTAL des OPERATIONS	378 376,63 €	669 076,00 €	4 243 418,00 €	3 708 842,00 €
TOTAL GENERAL des DEPENSES d'INVESTISSEMENT	1 292 462,79 €	1 748 919,09 €	5 423 493,98 €	5 235 140,07 €

AR PREFECTURE

066-2586 0 0493-20210329-C20210329_017_2-DE
Reçu le 07/05/2021

RECETTES D'INVESTISSEMENT		COMPTES ADMINISTRATIF		BUDGET	
Chap./ Articles	Désignation	2019	2020	2020	2021
001	Excédent d'investissement reporté	- €	- €	332 968,98 €	54 054,42 €
001	Excédent d'investissement reporté	- €	- €	332 968,98 €	54 054,42 €
021	Virement de la section de fonctionnement	- €	- €	197 000,00 €	- €
021	Virement de la section de fonctionnement	- €	- €	197 000,00 €	- €
023	Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €
2313	Constructions sur sols d'autrui	- €	- €	- €	- €
27	Autres immobilisations	- €	- €	- €	- €
275	Dépôts et cautionnements versés	- €	- €	- €	- €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 311 537,48 €	1 370 004,53 €	1 370 625,00 €	1 286 600,00 €
2182	Matériel de transport	- €	- €	- €	- €
2315	Installation, matériel et outillage	- €	- €	- €	- €
28031	Amortissements des frais d'études	6 199,00 €	5 650,00 €	5 650,00 €	4 570,00 €
28033	Frais d'insertion	- €	- €	- €	- €
28051	Concessions & droits similaires, brevets, licences.	8 671,59 €	15 144,88 €	15 145,00 €	18 516,00 €
28131	Bâtiments	108 119,71 €	108 412,44 €	108 413,00 €	111 700,00 €
28135	Instal.géné., agencements, aménagements des construc	338 789,81 €	361 755,66 €	361 932,00 €	288 900,00 €
28148	Autres constructions	987,54 €	1 519,22 €	1 538,00 €	1 520,00 €
28154	Matériel industriel	78 793,18 €	90 114,32 €	90 114,00 €	90 400,00 €
281728	Autres terrains	21 847,08 €	21 847,08 €	21 847,00 €	21 850,00 €
281731	Bâtiments	21 332,95 €	21 332,95 €	21 333,00 €	21 340,00 €
281735	Instal.géné., agencements, aménagements des construc	118 921,08 €	158 647,26 €	158 657,00 €	158 650,00 €
281741	Constructions sur sol d'autrui-bâtiments	6 889,15 €	6 889,15 €	6 889,00 €	6 900,00 €
281745	Const.sur sol d'autrui-Instal.géné.,agence.aménagement.	- €	- €	- €	- €
281748	Autres constructions	13 021,24 €	13 021,24 €	13 021,00 €	13 050,00 €
281754	Matériel industriel	- €	- €	- €	- €
281757	Agencements et aménagements du mat. et outillage	204,55 €	204,55 €	620,00 €	210,00 €
28181	Install.générales,agencement & aménagements divers	24 911,23 €	25 300,52 €	25 301,00 €	25 301,00 €
281714	Mobiliers mis à disposition	- €	- €	- €	- €
28182	Matériel de transport	440 553,55 €	413 846,71 €	413 847,00 €	424 461,00 €
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	6 850,36 €	10 986,20 €	10 986,00 €	12 160,00 €
28184	Mobilier	5 287,89 €	5 287,90 €	5 288,00 €	4 395,00 €
28188	Autres	16 888,24 €	16 775,12 €	16 775,00 €	11 404,00 €
28248	Construit.sur sol d'autrui-Autres constructions	64 726,33 €	64 726,33 €	64 726,00 €	64 730,00 €
4817	Pénalités de renégociation de la dette	28 543,00 €	28 543,00 €	28 543,00 €	28 543,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	499 678,84 €	- €	- €	193 140,41 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	499 678,84 €	- €	- €	193 140,41 €
13	Subventions d'investissement reçues	- €	- €	62 900,00 €	339 345,24 €
1312	Régions	- €	- €	- €	70 000,00 €
1313	Département	- €	- €	- €	- €
1318	Autres (ADEMA, CITEO, LEADER,...)	- €	- €	62 900,00 €	289 345,24 €
16	Emprunts et dettes assimilés	- €	100 000,00 €	3 460 000,00 €	3 360 000,00 €
1641	Emprunts en euros	- €	100 000,00 €	3 460 000,00 €	3 360 000,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	- €	- €	- €	- €
TOTAL GENERAL des RECETTES d'INVESTISSEMENT		1 811 216,32 €	1 470 004,53 €	5 423 493,98 €	5 235 140,07 €

- €

AR PREFECTURE

086-2586.0.04.93-2021.0329-C2.021.0329_017_2-DE
 Revu le 07/05/2021

GRILLE TARIFAIRE pour l'ANNEE 2021
1) PRESTATIONS de COLLECTE et de TRAITEMENT des DECHETS :
1-1 / PRESTATIONS de COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

		Tarifs 2021 € HT
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Location de bennes à ordures ménagères ▪ Collecte et traitement de bacs à ordures ménagères résiduelles (OMR) (à la semaine pour 1 vidage). Comprenant la location, le traitement et l'entretien. 		255 € / jour 5,45 € / collecte 3,1 € / collecte 2,19 € / collecte 1,10 € / collecte
	Bac 600 L Bac 340 L Bac 240 L Bac 120 L	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Collecte des bacs biodéchets et tri sélectif (à la semaine pour 1 vidage). Comprenant la location et l'entretien. 		1,5 € / collecte 1 € / collecte 0,50 € / collecte
	Bac 340 L (Tri sélectif) Bac 240 L (Biodéchets) Bac 120 L (biodéchets)	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prix unitaire pour la mise à disposition d'un rouleau de sacs noirs ▪ Prix unitaire pour la mise à disposition d'un rouleau de sacs jaune pour le tri ▪ Livraison des bacs en fourgon* ▪ Reprise des bacs en fourgon* ▪ Collecte dédiée 		0,50 € / rouleau gratuit / rouleau 2,25 € / km 2,25 € / km 2,25 € / km
* distance aller simple (compter uniquement le km aller)		

1-2 / PRESTATIONS de TRI et conditionnement

		Tarifs 2021 € HT
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mélange (emballages et Journaux-revues-magazines) ▪ Mélange (emballages et Journaux-revues-magazines) en consignes étendues ▪ Emballages ▪ Emballages en consignes étendues ▪ Journaux-revues-magazines à trier ou sur trier sur chaine de tri ▪ Journaux-revues-magazines pour sur tri simplifié issus de bornes d'apports volontaires ▪ Sur tri simplifié des bennes de Journaux-revues-magazines mises à disposition des associations ▪ Mise en balles de produits livrés triés ▪ Prestation de conditionnement des cartons 		160 € à 230 € / tonne 180 € à 250 € / tonne 170 € à 240 € / tonne 190 € à 260 € / tonne 38 € à 90 € / tonne 10 € à 20 € / tonne 20 € / tonne 25 € à 30 € / tonne 30 € / tonne

1-3 / PRESTATIONS de TRAITEMENT des DECHETS VERTS et du BOIS

		Tarifs 2021 € HT
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Forfait minimum de facturation pour les quantités inférieures à 1 tonne ▪ Traitement des déchets de souche ▪ Traitement des déchets organiques par compostage ▪ Traitement du Bois A (si non-conformité application du tarif Bois B) ▪ Traitement du bois B ▪ Prestation de broyage sur site extérieur comprenant l'utilisation d'un broyeur et d'un manuscopique avec opérateur ▪ Forfait de mise en place pour prestations de broyage ▪ Livraison du matériel * ▪ Reprise du matériel * 		5 € 5 € / tonne 37,5 € / tonne - € / tonne 80 € / tonne 318 € / heure 70 € 4 € / km 4 € / km
* distance aller simple		

1-4 / TRAITEMENT des DECHETS NON VALORISABLES

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déchets non valorisables (TGAP incluse) 	114 € / tonne
---	---------------

1-5 / DETERIORATION DE BACS

En cas de non restitution ou de dégradation d'un bac pucé :

		Tarifs 2021 € HT
Bac 120 L		41 € / bac
Bac 240 L		51 € / bac
Bac 360 L		71 € / bac
Bac 660 L		153 € / bac
Puce		10 € /puce

2) VENTE de PRODUITS :

- Forfait mini mensuel pour tout enlèvement effectué à l'Eco-pôle 5 €

COMPOST / NFU44-051

- Maille 0/20 au départ de l'Eco-pôle à SILLARS

- 0 - 20 tonnes
- 21 - 200 tonnes
- 201 - 500 tonnes
- + 501 tonnes

Tarifs 2021 € HT

- 14,5 € / tonne
- 9,7 € / tonne
- 8,1 € / tonne
- 6,5 € / tonne

- Maille 0/15

✓ à l'Eco-pôle

16,2 € / tonne

✓ en déchèterie

Tarifs TTC { 6 € forfait mini de 1 à 240 litres
2 € les 80 L supp. au-delà de 240 litres - vrac
4,50 € l'unité - sac

MULCH issus de déchets verts

- A l'Eco-pôle

15 € / tonne

PAILLAGE issus de bois non traité

- Paillage fin (maille 0/15 mm) 70 € / tonne
- Paillage de bois A (maille 20/50 mm) >1T 52 € / tonne
- Paillage plaquette non criblée (maille de 20/50 mm) 40 € / tonne
- Big bag de 1 m3 de paillage bois A maille 20/40 (environ 250 kg) 26 € / le big bag
- Consigne big bag 3 € / le big bag

BOIS ENERGIE issu de bois non traité

- Plaquette de chauffage (maille de 0/50 mm) 52 € / tonne

3) RACHAT de MATERIAUX :

- Bois non traité : palettes, cagettes...⁽¹⁾
- Papiers et JRM
- Cartons⁽²⁾
- Prestation de conditionnement des cartons
- Films plastiques

Tarifs 2021 € HT

- €
- 30 € /T
- 65 € /T
- 30 € /T
- gratuit

⁽¹⁾ pureté en bois de catégorie A > 95%

⁽²⁾ variation mensuelle selon indices et mois de référence septembre 2020

4) ACCES AU SERVICE DECHETERIES :

- Forfait annuel pour l'accès des professionnels en déchèterie 45,50 € / an⁽¹⁾
- Rédition de Pass-Déchets pour les professionnels 5 € / Pass
- Rédition du 1er ou à partir du 2ème Pass-Déchets pour les particuliers 5 € / Pass
- Droit d'accès temporaire des professionnels hors territoire 5 € / passage

Tarifs 2021 € HT

Facturation des professionnels au volume :

- Tout venant 23,4 € / m³
- Gravats 11,9 € / m³
- Bois traité 20,9 € / m³
- Déchets verts 6,5 € / m³
- Forfait déchets non recyclables < 0,5 m3 2,8 € / forfait

Déchets des professionnels acceptés gratuitement : bois non traité (palettes jetables, cagettes), cartons, ferrailles, verre d'emballages (bouteilles, pots & bocaux), papiers, polystyrènes et films souples...

⁽¹⁾ Forfait annuel dû en intégralité dès le 1^{er} passage (sans proratisation)

AR PREFECTURE

066-2566 00493-2 021 0329-C2 021 0329_020-DE
Regu le 23/04/2021

5) LOCATION de CONTENANTS :

- Caisson ouvert 15 m³
- Caisson 15 m³ à trappes (cartons...)
- Caisson ouvert 27 ou 30 m³
- Caisson 30 m³ à capot (cartons...)
- Borne 3-4 m³ (verre)
- Big-bag

Tarifs 2021 € HT

Location longue durée	Location ponctuelle
Par mois	Par jour
42 €	3 €
42 €	3 €
47 €	3,50 €
47 €	3,50 €
	Gratuit
	Gratuit

6) TRANSPORT :

- **Transport en polybenne ou semi* (pose ou rotation)**
Forfait (10 premiers km inclus)
km supplémentaires
- **Transport en polybenne ou semi* (reprise)**
Forfait (10 premiers km inclus)
km supplémentaires
- **Transport en fourgon***
** distance aller simple*
- **Forfait transport pour la benne de collecte des Journaux-revues-magazines pour les associations**

Tarifs 2021 € HT

48 €
2,10 € /km
48 €
2,10 € /km
2,25 € / km
43,40 € / rotation

7) MAIN D'OEUVRE :

- Coût horaire

Tarifs 2021 € HT

35 € /heure

8) SENSIBILISATION :

ACCOMPAGNEMENT

- Prix horaire pour création ou modification de différents supports de communication
- Définition des besoins pour une manifestation
- Formation, sensibilisation
- Présence d'animateur lors d'une manifestation

45 € par heure
Gratuit
Gratuit
Gratuit

MATERIELS EN PRÊT

- Duo-collecteurs
En cas de non restitution du duo collecteur :
- Table de débarrassage
En cas de non restitution des poubelles 80 L :
En cas de non restitution de la caisse de matériel :
- Panneau temps de dégradation des déchets dans la nature
- Gobelets lavables
En cas de non restitution de gobelets lavables :
DE 1 A 10
DE 11 A 30
A PARTIR DE 31

Gratuit
250 € le duo collecteur
Gratuit
10 € le bac de 80 L
20 € la caisse
Gratuit
Gratuit
Gratuit
30 € FORFAIT
1 € GOBELET

AR PREFECTURE

066-2586 00493-2 021 0329-C2 021 0329_020-DE
Regu le 23/04/2021

9) TARIFS DEDIES A LA GESTION DES DECHETS DES COLLECTIVITES :
 (Relevant du périmètre de la compétence collecte et/ou traitement)

LOCATION de CONTENANTS

- Caisson 15 m³
- Caisson 27 ou 30 m³

PROPOSITIONS Tarifs 2021 € HT	
Par jour	Par mois
3 €	41 €
3,50 €	46 €

TRAITEMENT des DECHETS NON VALORISABLES

- Déchets non valorisables (tout venant / TGAP incluse)

**PROPOSITIONS
Tarifs 2021 € HT**

104 € / tonne

PRESTATION DE TRAITEMENT DES DECHETS VERTS ET DU BOIS

- Traitement des déchets organiques par compostage (lorsque Broyage au préalable sur site de la collectivité) 25,50 € / tonne
- Traitement des déchets organiques par compostage (apports directs non broyés sur Ecopole) 37,50 € / tonne
- Traitement du bois B 80 € / tonne
- Prestation de broyage sur site extérieur comprenant la location du broyeur et d'un manuscopique avec opérateur 250 € / heure
- Livraison du matériel * 2,20 € / km
- Reprise du matériel * 2,20 € / km
 - * distance aller simple
- Mise en place 35 € Forfait

**PROPOSITIONS
Tarifs 2021 € HT**

25,50 € / tonne

37,50 € / tonne

80 € / tonne

250 € / heure

2,20 € / km

2,20 € / km

35 € Forfait

TRANSPORT

- Transport en polybenne ou semi* (pose ou rotation) 43,40 €
- Transport en polybenne ou semi* (reprise) 43,40 €
- Transport en fourgon* (pose ou rotation) 2,2 € / km
- Transport en fourgon* (reprise) 2,2 € / km
 - * distance aller simple

**PROPOSITIONS
Tarifs 2021 € HT**

43,40 €

43,40 €

2,2 € / km

2,2 € / km